

COORDONNÉES DESTINATAIRE

AGENCE AIN

868 Chemin des Lazaristes

01000 ST DENIS LES BOURG Tel: 0474508387 Fax: 0474516273 SCP COMBOT Edouard
Immeuble "le Phébus" - 9 boulevard du Mail - BP64
01302 BELLEY CEDEX

DOSSIER DE DIAGNOSTIC TECHNIQUE



RÉFÉRENCE

Référence: 002DI004109

A communiquer pour toute correspondance Réalisé le : 25/07/2018 Reférence mandataire : DI024552

DÉSIGNATION DU BIEN

Maison T7

78 route des chevaliers 01260 SUTRIEU

PROPRIÉTAIRE

Mme \\
1 Hameau de Cossenod
01260 SUTRIEU

Diagnostics































Note de synthèse



AMIANTE: DIAGNOSTIC AMIANTE AVANT VENTE (Liste A et B)

Dans le cadre de la mission décrite en tête de rapport, il a été repéré des matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante : après analyse, ils ne contiennent pas d'amiante.

Absence



CREP

Le constat des risques d'exposition au plomb n'a pas mis en évidence la présence de revêtement contenant de plomb.

Absence



DPE

DPE VIERGE

Energie : GES :



ELECTRICITÉ

L'installation intérieure d'électricité comporte une ou des anomalies pour laquelle ou lesquelles il est vivement recommandé d'agir afin d'éliminer les dangers qu'elle(s) présente(nt).

Présence



LOI CARREZ

Surface Carrez Totale : 193,41 m² Surface Autre Totale : 85,07 m²





Rapport de mission de repérage des matériaux et produits de la liste A et B contenant de l'amiante

Examen réalisé conformément à l'application du décret n°2011-629 du 3 juin 2011 relatif à la protection contre les risques sanitaires liés à une exposition à l'amiante dans les immeubles bâtis, aux arrêtés du 12 décembre 2012 relatifs aux critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A et B contenant de l'amiante et au contenu du rapport de repérage, à la norme NF

ADRESSE DU BIEN





SOMMAIRE

Rapport

- A Désignation de l'immeuble
- B Propriétaire / Donneur d'ordre
- C Opérateur de repérage
- D Personne autorisant l'émission du rapport
- E Listes des locaux visités
- F Conclusion(s) du rapport de mission
- G Commentaires et réserves
- H Locaux ou parties de locaux non visitées
- I Rapports précédemment réalisés
- J Objet, méthodologie et cadre juridique de l'intervention
- K Périmètre de repérage
- L Conditions de réalisation du repérage
- M Grille de résultat du repérage
- N Obligation(s) réglementaire(s) du propriétaire
- N1 Recommandations de gestion adaptées aux besoins de protection des personnes

Annexes

Plan de repérage technique	4 pages
Reportage photographique	1 page(s)
Etat de conservation des matériaux de la liste	Sans objet
A	Sans objet
Etat de conservation des matériaux de la liste	1 page
В	
Fiche d'identification et de cotation des	1 page(s)
prélèvements	1 page
Rannort(s) d'analyse(s) du laboratoire	

PRÉSENCE D'AMIANTE

Non

Non

PRÉSENCE DE PIÈCES NON VISITÉES

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans sa totalité



N° Vert 0 800 400 100

www.ac-environnement.com



RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

A DÉSIGNATION DE L'IMM	EUBLE
Adresse:	78 route des chevaliers 01260 SUTRIEU
Batiment:	Non communiqué
Etage:	2

Descriptif sommaire: Date de construction ou permis de construire : Avant 1948 Habitation (Maison individuelles) Fonction du bâtiment :

OPÉRATEUR DE REPÉRAGE

Société & Siret :	AC Environnement - 441355914
Nom prénom :	MICHEL Maude
Certification n°:	28755366
Délivré le	25/01/2017
Le présent rapport est établi par une personne dont les	
compétences sont certifiées par BUREAU VERITAS	
CERTIFICATION 60 av Gle De Gaulle 92046 PARIS LA F	AFFNSE-

PROPRIÉTAIRE / DONNEUR D'ORDRE

Propriétaire :						
Mme	1					
1 Hameau de Cossenod	•					
01260 SUTRIEU						



Date commande :	25/07/2018
Date repérage :	25/07/2018
Représentant du donneur d'ordre	Mme \
Rapport émis le :	02/08/2018

PERSONNE AUTORISANT L'ÉMISSION DU **RAPPORT**

Nom prénom:		MORA Denis
Fonction:	Resp	oonsable technique
Assurance :	BE Insurance 031 0004725 (validité début:01/01/201	8 - fin:31/12/2018)



LISTE DES LOCAUX VISITÉS

Plan	Volume	Plan	Volume
Maison étage	Vol 1 (Palier)	Maison étage	Vol 2 (Dressing)
Maison étage	Vol 3 (Chambre 4)	Maison étage	Vol 4 (Chambre 2)
Maison étage	Vol 5 (Dégagement)	Maison étage	Vol 6 (Chambre 3)
Maison étage	Vol 7 (Sdb/wc 1)	Maison rdc	Vol 8 (Cellier)
Maison rdc	Vol 9 (Garage)	Maison rdc	Vol 10 (Sdb/wc 2)
Maison rdc	Vol 11 (Entrée)	Maison rdc	Vol 12 (Chambre 1)
Maison rdc	Vol 13 (Cuisine)	Maison rdc	Vol 14 (Séjour)
Maison rdc	Vol 15 (Rangement)	Maison étage	Vol 16 (Grenier)
Maison étage	Vol 17 (W.C)	toitures	Vol 18 (Toiture)
toitures	Vol 19 (Façade)		





CONCLUSIONS



Dans le cadre de la mission décrite en tête de rapport, il a été repéré des matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante : après analyse, ils ne contiennent pas d'amiante

G COMMENTAIRES ET RÉSERVES

LOCAUX OU PARTIE(S) DE LOCAUX NON VISITÉS

Liste des locaux ou parties de locaux, composants ou parties de composants qui n'ont pu être visités et pour lesquels des investigations complémentaires sont nécessaires afin de statuer sur la présence ou l'absence d'amiante conformément aux articles R1334-15 à R1334-18 du Code de la Santé Publique:

Localisation	Justification(s)	Investigations supplémentaires
Néant	Néant	Néant



CONDITIONS DE REPÉRAGE

RAPPORTS PRÉCÉDEMENT RÉALISÉS

Date Références Principales conclusions

Sans objet Sans objet Sans objet

J OBJET, METHODOLOGIE ET CADRE JURIDIQUE DE L'INTERVENTION

Objet de la mission : Etablir le rapport de repérage des matériaux et produit de la liste A et B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique pour l'établissement du constat établi à l'occasion de la vente d'immeubles d'habitation comportant un seul logement ou de partie privatives de tout ou partie d'immeubles collectifs d'habitation. Ce rapport vaut également pour la constitution du dossier technique amiante.

<u>Méthodologie</u> : rechercher, identifier, localiser et évaluer l'état de conservation des produits de la liste A et B. Pour les matériaux de la liste B, leur risque de dégradation lié à l'environnement est également évalué.

Cadre juridique:

- des articles R.1334-16, R.1334-20, R.1334-21, R 1334-23, R 1334-27 du Code de la Santé Publique
- du décret n°2011-629 du 3 juin 2011 relatif à la protection de la population contre les risques sanitaires liés à une exposition à l'amiante dans les immeubles bâtis
- de l'arrêté du 12 décembre 2012 relatif aux critères d'évaluation de l'etat de conservation des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante et au contenu du rapport de repérage
- de l'arrêté du 12 décembre 2012 relatif aux critères d'évaluation de l'etat de conservation des matériaux et produits de la liste B contenant de l'amiante et au contenu du rapport de repérage
- de l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif aux recommandations générales de sécurité et au contenu de la fiche récapitulative du « dossier technique amiante »

Limite de la mission:

En aucun cas, les résultats de la présente mission ne peuvent être utilisés comme seul repérage préalable à la réalisation de travaux, à la démolition.

K PÉRIMÈTRE DE REPÉRAGE

Notre périmètre d'intervention englobe l'ensemble des locaux ou parties de l'immeuble concerné par la mission de repérage et figurant sur le schéma de repérage joint en annexe à l'exclusion des locaux ou parties d'immeuble n'ayant pu être visités (cf. paragraphe H).

La liste des locaux ou parties de locaux visités sont listés dans le tableau des résultats détaillés (cf. paragraphe E: Liste des locaux visités)

L CONDITIONS DE RÉALISATION DU REPÉRAGE

Programme de repérage

Le programme de repérage de la présente mission, mentionnné à l'article R.1334-20 est défini dans l'annexe 13-9 du code de la santé public, modifié par le décret 2011-629 à savoir:

LISTE A MENTIONNÉE A L'ARTICLE R 1334-20

COMPOSANT A SONDER OU A VERIFIER

Flocages

Calorifugeages

Faux plafonds





LISTE B MENTIONNÉE A L'ARTICLE R 1334-20 COMPOSANT DE LA CONSTRUCTION

Parois verticales intérieures

Murs et cloisons "en dur" et poteaux (périphériques et intérieurs).

Cloisons (légères et préfabriquées), gaines et coffres.

2. Planchers et plafonds

Plafonds, poutres et charpentes, gaines et coffres. Planchers

3 Conduits canalisations et équipements intérieurs

Conduits de fluides (air, eau et autres fluides...).

Clapets / volets coupe feu Portes coupe feu Vides ordures

4. Eléments extérieurs

Toitures.

Bardages et façades légères. Conduits en toiture et façade

PARTIE DU COMPOSANT A VERIFIER OU A SONDER

Enduits projetés, revêtements durs (plaques menuiserie, amiante-ciment) et entourages de poteaux (carton, amiante-ciment, matériau sandwich, carton + plâtre), coffrage perdu.

Enduits projetés, panneaux de cloisons.

Enduits projetés, panneaux collés ou vissés.

Dalles de sol.

Conduits, enveloppe de calorifuges.

Clapets, volets, rebouchage. Joints (tresses, bandes). Conduits.

Plaques, ardoises, accessoires de couverture (composite, fibres-ciment), bardeaux

bitumineux.

Plaques, ardoise, panneaux (composites, fibre-ciment).

Conduits en amiante-ciment : eaux pluviales, eaux usées, conduits de fumée.





M GRILLE DE RÉSULTAT DU REPÉRAGE

Localisation	Categorie	Composant	Partie de composan	Liste	Réf action	Description	Précision	Ref prél.	Descriptif	Résultat	Conclusion	EC
Localisation	Oategorie	Оотпрозапс	rante de composan	LISTC	rici action	Maison étage	1 100131011	rier prei.	Везеприп	ricsuitat	Ooriciasion	LO
Vol 1 (Palier)										Néant	Absence	
Vol 2 (Dressing)										Néant	Absence	
Vol 3 (Chambre 4)										Néant	Absence	
Vol 4 (Chambre 2)										Néant	Absence	
Vol 5 (Dégagement)										Néant	Absence	
Vol 6 (Chambre 3)										Néant	Absence	
Vol 7 (Sdb/wc 1)										Néant	Absence	
Vol 16 (Grenier)										Néant	Absence	
Vol 17 (W.C)										Néant	Absence	
						Maison rdc						
Vol 8 (Cellier)										Néant	Absence	
Vol 9 (Garage)										Néant	Absence	
Vol 10 (Sdb/wc 2)										Néant	Absence	
Vol 11 (Entrée)										Néant	Absence	
Vol 12 (Chambre 1)										Néant	Absence	
Vol 13 (Cuisine)										Néant	Absence	
Vol 14 (Séjour)										Néant	Absence	
Vol 15 (Rangement)										Néant	Absence	
						toitures						
Vol 18 (Toiture)	Toiture et	Ardoises	Ardoises	В	P1	Réalisation d'un	gris	P1	Ardoises	Négatif	Négatif sur	
	étanchéité		composites			prélevement			composites		analyse	
Vol 19 (Façade)										Néant	Absence	



N

OBLIGATIONS RÈGLEMENTAIRES DU PROPRIÉTAIRE

Produits de la liste A (flocage-calorifugeage-faux plafond):

Score 1 : L'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante es effectuée dans un délai maximal de trois ans à compter de la date de remise au propriétaire du rapport de repérage ou des résultats de la dernière évaluation de l'état de conservation ou à l'occasion de toute modification substantielle de l'ouvrage ou de son usage. La personne avant réalisé cette évaluation en remet les résultats au propriétaire contre accusé de réception :

Score 2 : La mesure d'empoussièrement dans l'air est effectuée dans les conditions définies à l'article R. 1334-25, dans ur délai de trois mois à compter de la date de remise au propriétaire du rapport de repérage ou des résultats de la dernière évaluation de l'état de conservation. L'organisme qui réalise les prélèvements d'air remet les résultats des mesures d'empoussièrement au propriétaire contre accusé de réception :

Score 3 : Les trayaux de retrait ou de confinement sont achevés dans un délai de trente-six mois à compter de la date à rapport de repérage ou les résultats des mesures d'empoussièrement ou l'état de conservation Pendant la période précédant les travaux. des conservatoires appropriées mises œuvre afin mesures l'exposition des occupants et de la maintenir au niveau plus has possible. et dans tous cas cinq doivent inférieur fibres litre. conservatoires par Les mesures conduire à aucune produits concernés par les travaux. Le propriétaire informe le préfet du département du lieu d'implantation concerné, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle sont remis le rapport de repérage ou les résultats des mesures d'empoussièrement ou de la dernière évaluation de l'état de conservation, des mesures conservatoires mises en œuvre, et, délai de douze mois, des travaux à réaliser et de l'échéancier proposé

RECOMMANDATIONS DE GESTION ADPATÉES AUX BESOIN DE PROTECTION DES PERSONNES

Produits de la liste B:

Score EP (Evaluation périodique) : Cette evaluation consiste a :

a) Controler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;

b) Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.

Score AC1: Cette action corrective consiste a:

- a) Rechercher les causes de la dégradation et définir les mesures correctives appropriées pour les supprimer ;
- b) Procéder à la mise en œuvre de ces mesures correctives afin d'éviter toute nouvelle dégradation et, dans l'attente, prendre les mesures de protection appropriées afin de limiter le risque de dispersion des fibres d'amiante;
- c) Veiller à ce que les modifications apportées ne soient pas de nature à aggraver l'état des autres matériaux et produits contenant de l'amiante restant accessibles dans la même zone ;
- d) Contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles ainsi que, le cas échéant, leur protection demeurent en bon état de conservation.

Score AC2: Cette action corrective consiste a:

- a) Prendre, tant que les mesures mentionnées au c n'ont pas été mises en place, les mesures conservatoires appropriées pour limiter le risque de dégradation et la dispersion des fibres d'amiante. Cela peut consister à adapter, voire condamner l'usage des locaux concernés afin d'éviter toute exposition et toute dégradation du matériau ou produit contenant de l'amiante. Durant les mesures conservatoires, et afin de vérifier que celles-ci sont adaptées, une mesure d'empoussièrement est réalisée, conformément aux dispositions du code de la santé publique ;
- b) Procéder à une analyse de risque complémentaire, afin de définir les mesures de protection ou de retrait les plus adaptées, prenant en compte l'intégralité des matériaux et produits contenant de l'amiante dans la zone concernée;
 - c) Mettre en œuvre les mesures de protection ou de retrait définies par l'analyse de risque ;
 - d) Contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles, ainsi que leur



RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES DE SÉCURITÉ

un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à la des matériaux et produits contenant de l'amiante doivent être amiante lié à des matériaux inertes par exemple) peuvent être présence d'amiante dans un bâtiment. Elle doit être complétée par la certifiées. définition et la mise en œuvre des mesures de gestion adaptées et d'entreposage couverte permettant de pévenir les risques de proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents Tous les travailleurs susceptibles d'intervenir sur les matériaux rupture d'intégrité de leur conditionnement. L'accès à l'aire

sa fiche récapitulative que le propriétaire constitue et tient à jour en travailleur. Le code du travail exige pour les activités et interventions

amiante ont vocation à assurer l'information des occupants et des ailleurs que l'employeur établisse avant toute intervention un mode différents intervenants dans le bâtiment sur la présence des opératoire (article R.4412-140 du code du travail), qui doit être

recommandations générales de sécurité définies ci-après publics (OPPBTP). rappellent les règles de base destinées à prévenir les expositions. Le propriétaire (ou à défaut, l'exploitant) de l'immeuble concerné adapte Des documents d'information et des conseils pratiques de prévention ses conditions d'occupation, ainsi qu'aux situations particulières entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de

aucun cas aux obligations réglementaires existantes en matière de et des maladies professionnelles (INRS) et l'organisme professionnel prévention des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs, de prévention du bâtiment et des travaux publics (OPPBTP). inscrites dans le code du travail.

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des accrochage d'un tableau ; Toutes les variétés d'amiante sont classées comme - remplacement de joints sur des matériaux contenant de l'amiante ; substances concérogènes avérées pour l'homme. Elles sont à l'origine travaux réalisés à proximité d'un matériau contenant de l'amiante de cancers qui peuvent atteindre soit la plèvre qui entoure les en bon état, comme par exemple des interventions légères dans des poumons (mésothéliomes), soit les bronches et/ou les poumons boîtiers électriques, sur des gaines ou des circuits situés sous un vitrifiés. En particulier, les déchets liés au fc (cancers broncho-pulmonaires). Ces lésions surviennent longtemps flocage sans action directe sur celui-ci, de remplacement d'un vanne chantier, lorsqu'ils sont susceptibles d'être (souvent entre 20 à 40 ans) après le début de l'exposition à l'amiante, sur une canalisation calorifugée à l'amiante, centre international de recherche sur le cancer (CIRC) a également établi récemment un lien entre une exposition à l'amiante et cancers L'émission de poussières peut être limitée par humidification locale du larynx et des ovaires. D'autres pathologies, non cancéreuses, des matériaux contenant de l'amiante (en tenant compte du risqu s'agit exceptionnellement d'épanchements pleuraux (liquide dans la outils à vitesse lente. plèvre) qui peuvent être récidivants, ou de plaques pleurales (qui épaississent la plèvre). Le risque de cancer du poumon peut être Le port d'équipements adaptés de protection respiratoire est majoré par l'exposition à d'autres agents cancérogènes, comme la recommandé. Le port d'une combinaison jetable permet d'éviter la d'élimination des déchets d'amiante peuvent être obtenues auprès : fumée du tabac

utilisés notamment pour la construction. En raison de son caractère humide de nettoyage. cancérogène, ses usages ont été restreints progressivement à partir

de 1977, pour aboutir à une interdiction totale en 1997.

En fonction de leur caractéristiques, les matériaux et produits : www.amiante.inrs.fr contenant de l'amiante peuvent libérer des fibres d'amiante, en cas d'usure ou lors d'interventions mettant en cause l'intégrité du 4. Gestion des déchets contenant de l'amiante matériau ou produit (par exemple perçage, ponçage, découpe, Les déchets de toute nature contenant de l'amiante sont des déchets friction...). Ces situations peuvent alors conduire à des expositions dangereux. A ce titre, un certain nombre de dispositions importantes si des mesures de protection renforcées ne sont pas réglementaires, dont les principales sont rappelées ci-après,

l'annexe 13-9 du code de la santé publique font l'objet d'une évaluation l'immeuble, la personne pour laquelle les travaux sont réalisés, de l'état de conservation dont les modalités sont définies par arrêté. Il c'est-à-dire les maîtres d'ouvrage, en règle générale les propriétaires de suivre les recommandations émises par les ont la responsabilité de la bonne gestion des déchets produits, professionnels pour la gestion des matériaux et produits contenant de conformément aux dispositions de l'article L. 541-2 du code de l'amiante et de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale l'environnement. Ce sont les producteurs des déchets au sens du ou de dégradation de ceux-ci

2. Intervention de professionnels soumis aux dispositions du code du Les déchets liés au fonctionnement d'un chantier (équipements de

Il est recommandé aux particuliers d'éviter dans la mesure du sont de la responsabilité de l'entreprise qui réalise les travaux possible toute intervention directe sur des matériaux et produits contenant de l'amiante et de faire appel à des professionnels formés a) Conditionnement des déchets dans de telles situations

amianés (comme les opérateurs de repérage, électriciens, couvreurs, services techniques, etc...) doivent avoir suivi une
Ces mesures sont inscrites dans le dossier technique amiante et dans formation en adéquation avec le niveau de responsabilité du application des dispositions de l'article R.1334-29-5 du code de la santé sur matériaux contenant de l'amiante que les travailleurs affectés installations de traitement des déchets dès leur sortie de la zone de publique. liés à l'amiante (article R.4412-100 du code du travail), bénéficie d'un La mise à jour régulière et la communication du dossier technique suivi médical (article R.4412-44 du code du travail). Il convient par matériaux et produits contenant de l'amiante, afin de permettre la transmis à l'inspecteur du travail, les services de prévention des des matériaux inertes ayant conservé leur mise en oeuvre des mesures visant à prévenir les expositions. l'organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux

recommandations aux particularités de chaque bătiment et de adaptés peuvent vous être fournis par les directions régionales des emballages et l'étiquetage appropriés aux déchets d'amiante. l'emploi (DIRECCTE), les services de prévention des caisses régionales d'assurance maladie (CRAM), l'institut national de Les matériaux contenant de l'amiante ainsi que les équipements de Ces recommandations générales de sécurité ne se substituent en recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail protection (combinaison, masque,

Il convient d'éviter au maximum l'émission de poussières lors d'interventions ponctuelles non répétées, comme par exemple :

également survenir en lien avec l'exposition à l'amiante. Il électrique) et/ou en utilisant de préférence des outils manuels ou des

propagation de fibres d'amiante en dehors de la zone de travail. Les combinaisons doivent être jetées après chaque utilisation.

De plus, il convient de disposer d'un sac à déchets à proximité L'amiante a été intégré dans la composition de nombreux matériaux immédiate de la zone de travail et d'une éponge ou d'un chiffon

> Des informations sur le choix des équipements de protection disponibles sur le site internet amiante de l'INRS à l'adresse suivante

Pour rappel, les matériaux et produits rpéertoriés aux listes A et B de Lors de travaux conduisant à un désamiantage de tout ou partie de code de l'environnement

protection, matériel, filtres, bâches. etc.)

d'amiante doivent être conditionnés en sacs étanches et étiquetés bordereau de suivi de déchets d'amiante, ce dernier avant leur sortie de la zone de confinement

des matériaux et produits contenant de l'amiante est Les entreprises réalisant des travaux de retrait ou de confinement Seuls les déchets où l'amiante est fortement lié (les dalles de sol ou entreposés temporairement sur le chantier, sur une aire d'entreposage est interdit aux personnes autres que le personnel de l'entreprise de travaux.

Les autres déchets contenant de l'amiante sont évacués vers les

Environ 10 % des déchèteries acceptent les déchets d'amiante lié à déchèterie.

A partir du 1er janvier 2013, les exploitants de déchèterie ont l'obligation de fournir aux usagers les

gants...) et les déchets issus du nettoyage (chiffon...) sont des déchets dangereux. En fonction de leur nature. plusieurs filières d'élimination peuvent être envisagées Les déchets contenant de l'amiante lié à des matériaux inertes avant conservé leur intégrité peuvent être éliminés dans des installations de stockage de déchets non de stockage dédié à ce type de déchets. Tout autre déchet amianté doit être éliminé dans une installation de stockage pour déchets dangereux ou être vitrifiés. En particulier, les déchets liés au fonctionnement du contaminés par de l'amiante, doivent être éliminés dans une installation de stockage pour déchets dangereux ou être vitrifiés.

d'amiante lié et aux installations

- de la préfecture ou de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

(direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie en Ile-de-France) ou de la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;

du conseil général (ou conseil régional en lle-de-France) au regard de ses compétences de planification sur les déchets dangereux ;

- de la mairie :

ou sur la base de données « déchets » gérée par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, directement accessible sur internet à l'adresse suivante

Le producteur des déchets remplit un bordereau de suivi des déchets d'amiante (BSDA, CERFA no 11861). Le formulaire CERFA est téléchargeable sur le site du ministère chargé de l'environnement. Le propriétaire recevra l'original du bordereau rempli par les autres intervenants (entreprise de travaux transporteur, exploitant de l'installation de stockage ou du site de vitrification) Dans tous les cas, le producteur des déchets devra avoir préalable lui garantissant l'effectivité d'une filière d'élimination des Par exception, le hordereau de suivi des déchets d'amiante n'est pas imposé aux particuliers voire aux artisans qui se rendent dans une déchèterie pour y déposer des

déchets d'amiante lié à des matériaux inertes Les déchets de toute nature susceptibles de libérer des fibres ayant conservé leur intégrité. Ils ne doivent pas remplir un étant élaboré par la déchèterie







P

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérogènes avérées pour l'homme. L'inhalation de fibres d'amiante est à l'origine de cancers (mésothéliomes, cancers broncho-pulmonaires), et d'autres pathologies non cancéreuses (épanchements pleuraux, plaques pleurales).

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à l'amiante. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans l'immeuble. L'information des occupants présents temporairement ou de façon permanente est un préalable essentiel à la prévention du risque d'exposition à l'amiante.

Il convient donc de veiller au maintien du bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante afin de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation.

Il conviendra de limiter autant que possible les interventions sur les matériaux et produits contenant de l'amiante qui ont été repérés et de faire appel aux professionnels qualifiés notamment dans le cas de retrait ou de confinement de ce type de matériau ou produit.

Enfin, les déchets contenant de l'amiante doivent être éliminés dans des conditions strictes, renseignez-vous auprès de votre mairie ou votre préfecture. Pour connaître les centres d'élimination près de chez vous consultez la base de données «déchets» gérée par l'ADEME directement accessible sur le site Internet www.sinoe.org.



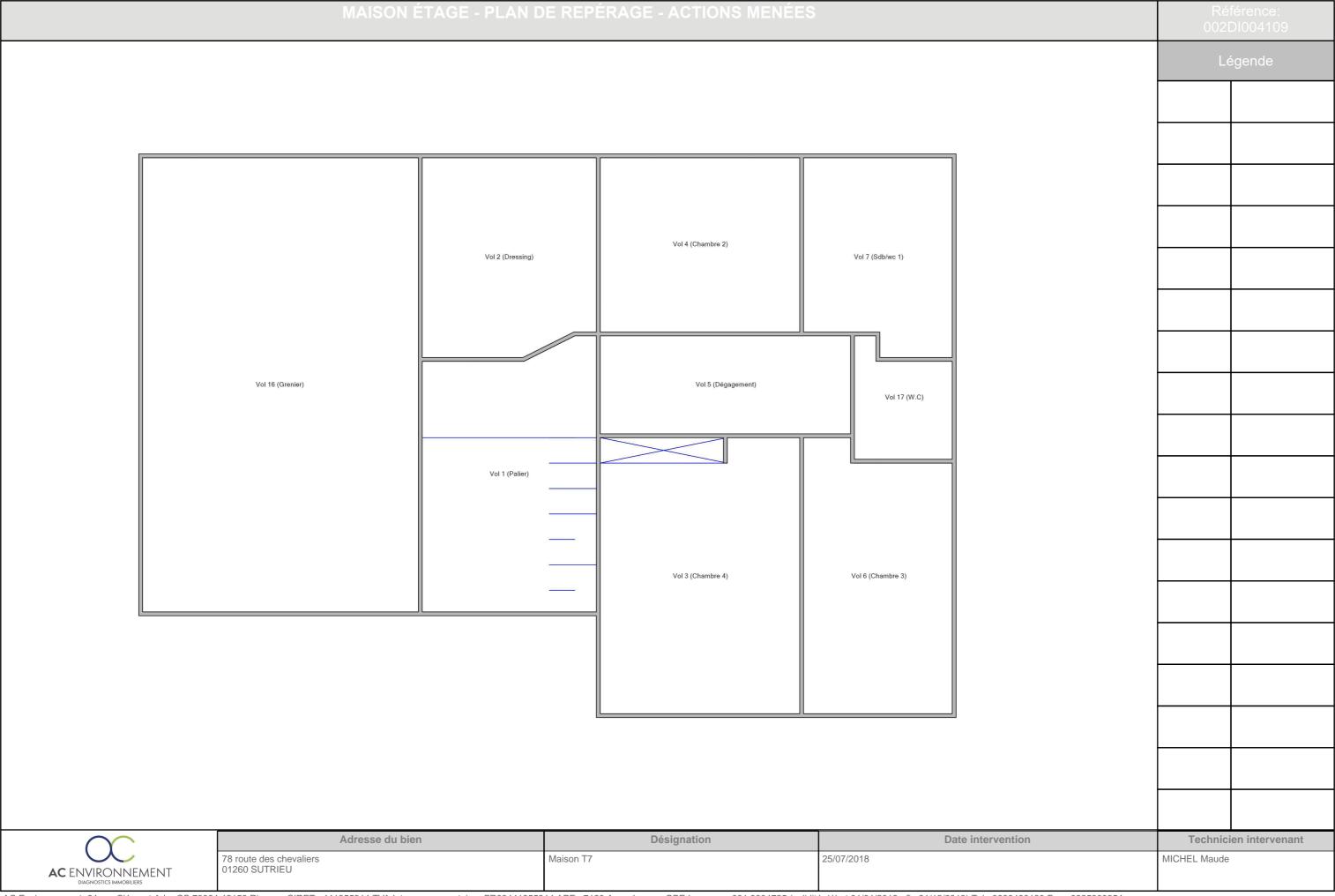


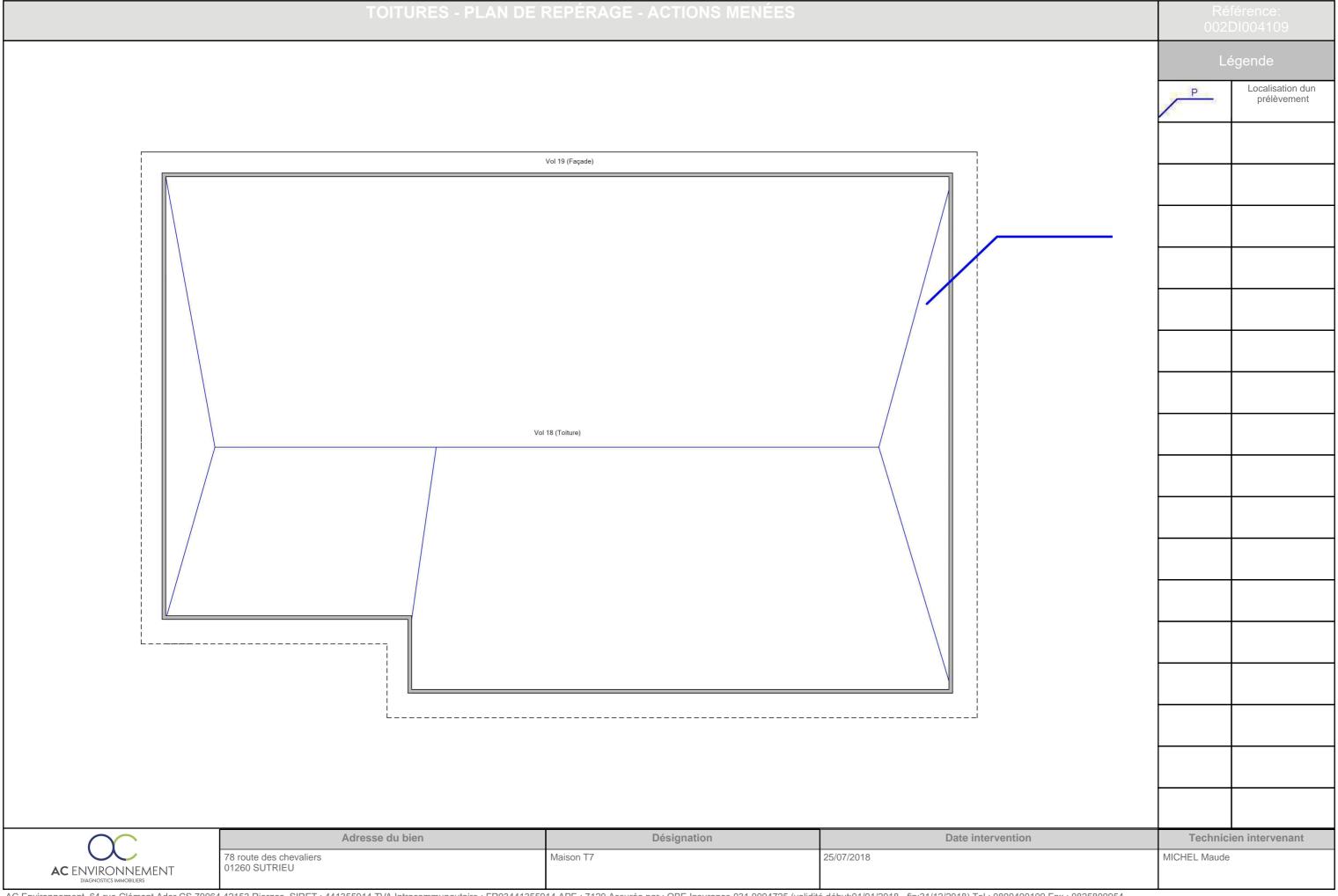


ANNEXE: PLANS DE REPÉRAGE DES MPCA

Ref.	Plans	Titre du plan
	Maison rdc	Maison rdc - Plan de repérage - Actions menées
	Maison étage	Maison étage - Plan de repérage - Actions menées
	toitures	toitures - Plan de repérage - Actions menées

MAISON RDC - PLAN DE REPÉRAGE - ACTIONS MENÉES							Ré 0021			
									Lé	égende
]		
							Vol 15 (Rangement)			
	Vol 8 (Cellie	/ol 8 (Cellier)	Vol 10 (Sdb/wc 2)	Vol 12 (Cham	nbre 1)		To to (talgement)			
						Vol 13 (Cuisine)				
		Vol 9 (Garage)		Vol 11 (Entrée)		i I I I	Vol 14 (Séjour) 			
\bigcap			Adresse du bien			Désignation	Date	intervention	Technici	ien intervenant
AC ENVIRONNEME DIAGNOSTICS IMMOBILIERS	ENT	78 route des cheval 01260 SUTRIEU			Maison T7		25/07/2018		MICHEL Maude	
AC Farriage and and CA man Olfman		004 40450 Diames CID	VET 444055044 TVA I 4		044 ADE - 7400 A		I	2) T-1 - 0000400400 F 000F0000F4	·	









ANNEXE: REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE

Photos représentant des matériaux et produits contenant de l'amiante

Référence	Localisation	Action
002DI004109 n°1 - 2 (P1)	toitures - Vol 18 (Toiture)	Prélevement
002DI004109 n°1 - 4 (P1)	toitures - Vol 18 (Toiture)	Prélevement





002DI004109 n°1 - 2 (P1)



002DI004109 n°1 - 4 (P1)







ANNEXE: Récapitulatif des prélevements et analyses

Prélévements en rouge = Positif

 Ref action
 Categorie
 Composant
 Materiau
 Localisation
 Observation

 P1
 Toiture et étanchéité
 Ardoises
 Ardoises composites - toitures - Vol 18 (Toiture)

gris -

Laboratoire d'analyses

Nom du laboratoire : ACLabs Riorges

Adresse: 64 rue Clement Ader 42153 RIORGES

Téléphone : 0800600133

Email: labs@ac-environnement.fr

Numéro d'accréditation :



CHANTIER

COORDONNÉES DESTINATAIRE

Référence C022018106940

Adresse Commande: 002DI004109

Affaire : DI024552 78 route des chevaliers 01260 SUTRIEU AC Environnement 64, rue Clément Ader 42153 RIORGES

Riorges, le 02/08/2018

RAPPORT DE SYNTHÈSE DOSSIER MATÉRIAU n°C022018106940 (1 prélèvement) RECHERCHE ET IDENTIFICATION DES FIBRES D'AMIANTE

RÉFÉRENCE ÉCHANTILLON LABORATOIRE: 42PM00658874

Date de réception	02/	08/2018		Date de préparation	02/08/2018	Date d'analyse		02/08/201	8	
Description client		Couche	Matière	Aspect	Couleur	Type de préparation	Nb Prép. 1	Гуре analyse F	Résultat	
002DI004109_001 Toiture et étanchéité / Ardoises composites Vol 18 (Toiture)		1	Ardoise	Effritable	Gris	Attaque chimique : Acétone	1	MET* N	Non détecté	•
Remarque R.	AS									

^{*} En adaptation de la norme NF X 43-050 : Recherche d'amiante dans les matériaux par Microscopie Electronique à Transmission (MET). Méthode : Selon le mode opératoire interne L.MO. 07.

Responsable Laboratoire

Laurence Delacroix



L'accréditation de la section essais du Cofrac atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation.

Les essais rapportés dans ce document et identifiés par le symbole • • sont couverts par l'accréditation.

Ce rapport ne concerne que les échantillons soumis à l'essai.

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale.







Attestation de superficie privative (Loi Carrez)

Conformément aux Article 46 de la loi n° 65-557 du 10 juillet 1965 modifié par la loi n°96-1107 du 18 décembre 1996, Article 4-1 et 4-2 du décret n°67-223 du 17 mars 1967 modifié par le décret n°97-532 du 23 mai 1997 et l'article 54 de la loi ,°2014-366 du 24 mars

ADRESSE DU BIEN

Adresse:	78 route des chevaliers
CP - Ville :	01260 SUTRIEU
Référence client :	DI024552
Rapport émis le :	25/07/2018
Désignation :	Maison T7



SOMMAIRE

- A Renseignements administratifs
- B Propriétaire / Donneur d'ordre
- C Mission
- D- Technicien
- E Conclusion
- F Commentaires

- G Définition des surfaces relevées
- H -Détail des surfaces par lot
- I Détail des surfaces
- J Identifications des parties privatives n'ayant pu être visitées et justification

SURFACE CARREZ

193.41 m²

Non

PRÉSENCE DE PIÈCES NON VISITÉES

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans sa totalité





RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

A DÉSIGNATION DE L'IMMEUBLE	B PROPRIÉTAIRE / DONNEL	JR D'ORDRE
Adresse: 78 route des chevaliers 01260 SUTRIEU Batiment: Non communiqué Etage: 2 Références cadastrales N° de lot: Non communiqué - Non communiqué Descriptif sommaire: Maison T7	Propriétaire : Mme 1 Hameau de Cossenod 01260 SUTRIEU	Donneur d'ordre: Mn 1 Hameau de Cossenod 01260 SUTRIEU
C MISSION	D TECHNICIEN	
Date de la mission : 25/07/2018	Nom prénom:	MICHEL Mau
Référence mission : 002DI004109		
Référence mandataire : DI024552	,	<u></u>

E CONCLUSION

Surface Carrez Totale : 193,41 m² Surface Autre Totale : 85,07 m²



COMMENTAIRES

Commentaire n°3

Ce bien n'est pas un lot de copropriété, il n'est donc pas soumis à la règlementation imposant une attestation de surface carrez ou privative, lors de la vente. Ce mesurage a été réalisé à la demande de l'huissier de justice, à titre informatif. Le périmètre défini pour le calcul de la surface a été l'ensemble des pièces de la maison pour lesquelles la hauteur sous plafond dépassait 1.80 m."









DÉFINITION DES SURFACES RELEVÉES

Surface Loi Carrez:

superficie concernée des planchers des locaux clos (hors balcons. terrasses. garages) après déduction surfaces occupées par les murs, cloisons, marches et cages d 'escalier, nortes et de fenêtres ainsi que les parties locaux la hauteur sous plafond est inférieure à 1,80 m. De plus, les lots et de dont fractions de lots d'une superficie inférieure à 8 m2 ne sont pas pris en compte pour le calcul de la superficie privative, comme cela peut être le cas d'une chambre de bonne

Surface habitable:

La surface habitable d'un logement est la surface de plancher construite. après déduction des surfaces occupées par les cloisons, marches et cages d'escaliers, embrasures de et de fenêtres. Il n'est pas tenu non aménagés, caves, sous-sols, remises, garages, terrasses, loggias, balcons, séchoirs extérieurs au 111-10, volumes vitrés prévus à l'article locaux autres dépendances des logements. des parties communs et ni hauteur inférieure à 1.80 mètre

surfaces les décrites déclarées Notes: nos relevées ne concernent narties ci-anrès et propriétaire alle nar son mandataire comme appartenant aux lots en question. Le présent rapport ne nous engager

Н

DÉTAIL DES SURFACES PAR LOT

Lot	Surface Carrez (en m²)	Autre surface (en m²)
NC	193.41 m ²	85.07 m ²

I DÉTAIL DES SURFACES

Localisation	N° de lot	Surface Carrez (en m²)	Autre Surface (en m²)
		Maison étage	
Vol 1 (Palier)	NC	7,94	0,00
Vol 5 (Dégagement)	NC	11,50	0,00
Vol 16 (Grenier)	NC	0,00	49,89
Vol 2 (Dressing)	NC	9,59	0,35
Vol 17 (W.C)	NC	2,01	0,00
Vol 7 (Sdb/wc 1)	NC	7,85	0,92
Vol 3 (Chambre 4)	NC	21,16	0,98
Vol 6 (Chambre 3)	NC	14,13	0,00
Vol 4 (Chambre 2)	NC	9,38	4,40
		Matanada	
Vol 12 (Chambre 1)	NC	Maison rdc 9,51	0,00
Vol 11 (Entrée)	NC NC	21,21	3,21
Vol 9 (Garage)	NC NC	0,00	25,32
Vol 10 (Sdb/wc 2)	NC	7,45	0,00
Vol 10 (Sub/WC 2) Vol 8 (Cellier)	NC NC	6,97	0,00
Vol 13 (Cuisine)	NC NC	36,33	0,00
Vol 14 (Séjour)	NC NC	23,40	0,00
Vol 15 (Rangement)	NC	4,98	0,00

J IDENTIFICATION DES PARTIES PRIVATIVE N'AYANT PU ETRE VISITEES ET JUSTIFICATION

Localisation Justification(s) Remarque(s)

Néant Sans Objet Sans Objet



APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

N°Vert 0 800 400 100

www.ac-environnement.com

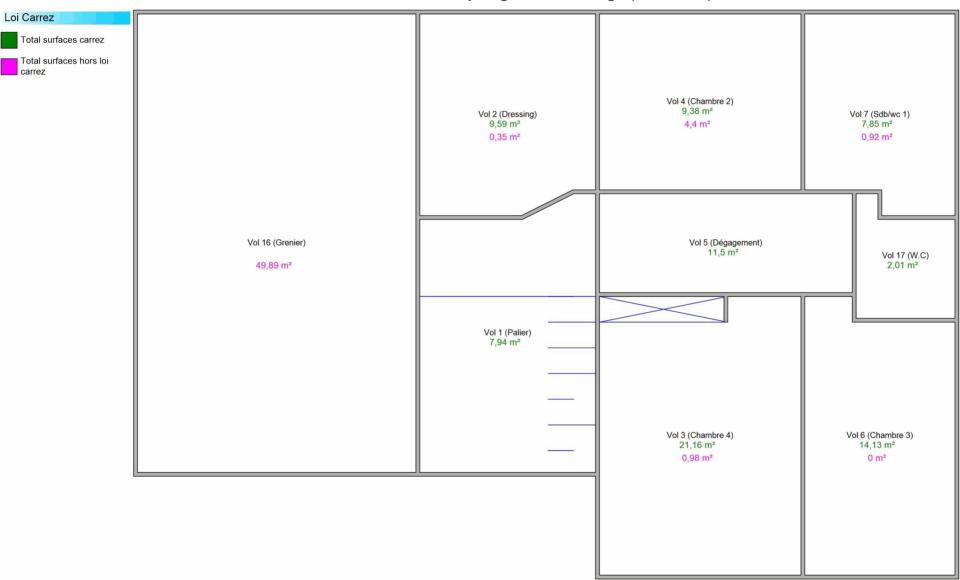


Plan de repérage: Maison rdc (Loi Carrez)





Plan de repérage: Maison étage (Loi Carrez)





CONSTAT DES RISQUES D'EXPOSITION AU PLOMB

Diagnostic réalisé conformément au Code de la Santé Publique modifié par le Décret n°2006-474 du 25 Avril 2006 relatif à la lutte contre le Saturnisme et modifiant les articles R. 1334-1 à R. 1334-13 du code de la santé publique, à l'arrêté du 19 Aout 2011 relatif au Constat de Risque d'Exposition au Plomb, à l'arrêté du 25 Avril 2006 relatif aux travaux en parties communes nécessitant l'établissement d'un constat de risque d'exposition au plomb et à la norme NF X 46-030.

ADRESSE DU BIEN

Adresse:	7.8 route.des.chevaliers
.CPVille:	01260 SUTRIEU
Référence client.:	DI024552
Rapport émis le :	
Décignation :	Maison T7



SOMMAIRE

- A Validités CREP
- B Commentaires
- C Methodologie et description des revêtements contenant du plomb
- D- Synthèse de la mission :
 - récapitulatif des résultats
 - Locaux visités
 - Locaux non visités
- E Résultats des mesures
- F Conclusion

- G Obligation d'information pour le propriétaire
- H Informations sur les principales réglementations et recommandations en matière d'exposition au plomb :
 - h1 Textes et références
 - h2 Ressources documentaires
- I Annexes :
 - i1 Notice d'information
 - i2 Analyses chimiques du laboratoire
 - i3 Croquis
 - i4 Attestation de certification

PRÉSENCE DE PLOMB Absence

PRÉSENCE DE PIÈCES NON VISITÉES

Non

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans sa totalité





RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

A DÉSIGNATION DE L'IN	MMEUBLE
Adresse:	78 route des chevaliers 01260
	SLITRIFLI
Batiment:	Non.communiqué
Etage :	2
Références client.:	
N°. de.lntNoi	n.communiqué - Non.communiqué
Descriptif.sommaire:	Maison T.7
Date de construction :	Avant 1948
Fonction du bâtiment : OPÉRATEUR DE REPE	
OPÉRATEUR DE REPE Société.& Siret :	ÉRAGEAC.Environnement - 441355914MICHEL.Maude
OPÉRATEUR DE REPE	ÉRAGEAC.Environnement - 441355914MICHEL.Maude2875536623/02/2017.
OPÉRATEUR DE REPE Société.& Siret :	ÉRAGE AC.Environnement - 441355914
OPÉRATEUR DE REPE Société & Siret : Nom prénom : Certification n° : Délivré le Le présent rapport est établi par une p	ÉRAGEAC.Environnement - 441355914

В	PROPRIÉTAIRE / DONNEUR D'ORDRE
---	--------------------------------



C APPAREIL A FLUORESCENCE X ET LABORATOIRE D'ANALYSE

Type d'appareil	FONDIS XLP 300 .(12129
Date source	
Nature radionucléide	
Activité initiale :	
Date de fin de validité:	06/0.8/202
Adresse du laboratoire : Pas d'analyse effectuée	

E MISSION

Date de.la.mission.:
Date du rapport :
Référence mission
Circonstance du.cons
Informations complémentaires : Logement vacant.:.Oui Présence d'enfants : Non. Vide.d'occupants : Oui Nb enfants - de 6 ans: NC
Présence d'adultes : Oui

CONCLUSIONS

Le constat des risques d'exposition au plomb n'a pas mis en évidence la présence de revêtement contenant de plomb.

Unités de diagnostic de classe 1 et 2 :

Le propriétaire doit veiller à l'entretien des revêtements recouvrant les unités de diagnostic de classe 1 et 2 afin d'éviter leur dégradation future.

Unités de diagnostic de classe 3 :

En application de l'Article L1334-9 du Code de la Santé Publique, le propriétaire du bien, objet du constat doit effectuer des travaux appropriés pour supprimer l'exposition au plomb, tout en garantissant la sécurité des occupant. II doit également partie transmettre une copie complète du constat, annexes comprises, aux occupants de l'immeuble ou de

CLASSE 2 CLASSE 3 NON MESURÉES CLASSE 1 CLASSE 0 % d'unité de diagnostic ne contenant pas de contenant des contenant des contenant des non mesurées revêtements contenant plomb revêtements contenant revêtements contenant Nombre d'unités de du plomb dégradé du plomb non-dégradé du plomb avec diagnostic 96.41 3.59

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans sa totalité







F VALIDITÉ DU CREP

Validité du constat : du fait de l'absence de revêtement contenant du plomb ou la présence de revêtements contenant du plomb à des concentrations inférieures aux seuils définis par arrêté des ministres chargés de la santé et de la construction, il n'y a pas lieu de faire établir un nouveau constat à chaque mutation. Le présent constat sera joint à chaque mutation.

Le constat est utilisable :

1 an pour les ventes si du plomb est détecté

6 ans pour les locations si du plomb est détecté

Sans limite pour les ventes ou les locations si aucun plomb n'est détecté

Ainsi un constat plomb peut être utilisé à la fois pour une vente et ensuite pour une location et inversement, dès l'instant où la condition de validité est respectée.

Circonstance du présent constat : Vente



G.1 PRÉSENCE DE PLOMB LAMINÉ

Absence de plomb laminé

G.2 COMMENTAIRES

MÉTHODOLOGIE ET DESCRIPTION DES REVETEMENTS CONTENANT DU PLOMB

recherche la mesure du plomb présent dans les peintures ou les revêtements ont été réalisées NF 46-030 «Diagnostic Plomb Protocole de réalisation du Constat de Risque d'Exposition norme au Plomb». Les mesures de concentration surfacique plomb sont réalisées à l'aide d'un appareil fluorescence (XRF) lecture directe permettant d'analyser au moins une raie du spectre fluorescence de plomb, sont exprimées en mg/cm2 Les éléments construction de facture récente OU clairement identifiables postérieurs ianvier 1949 ne sont pas mesurés, l'exception huisseries grilles,... autres éléments métalliques que volets, (ceci afin d'identifier présence éventuelle de minium

H.1 VALEURS DE RÉFÉRENCE UTILISÉES POUR LE MESURE DU PLOMB PAR FLU

effectuées mesures fluorescence sur des revêtements sont interprétées fonction valeur 19 Août 2011 relatif au constat de risque d'exposition référence fixée l'arrêté du au plomb ma/cm2.





H.2 STRATÉGIE DE MESURAGE

Sur chaque unité de diagnostic recouverte d'un revêtement, l'auteur du constat effectue :

- 1 seule mesure si celle-ci montre la présence de plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm2);
- 2 mesures si la première ne montre pas la présence de plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm2);
- 3 mesures les deux premières ne montrent pas la présence de plomb une concentration 1 milligramme centimètre carré (1 ma/cm2). mais des unités du égale ลน seuil de nar aue diagnostic mesurées avec plomb supérieure seuil même type ont été une concentration en ou égale à ce dans un même local.

Dans le cas où plusieurs mesures sont effectuées sur une unité de diagnostic, elles sont réalisées à des

H.3 RECOURS A L'ANALYSE CHIMIQUE DU PLOMB PAR UN LABORATOIRE

exceptionnel, l'auteur du constat tel que défini l'Article R.1334-11 du Code la recherche prélèvements recourir des de revêtements aui sont analysés en laboratoire nour la nlomb acidosoluble selon la norme NF X 46-031 «Diagnostic plomb Analyse chimique des peintures recherche de la fraction acido-soluble du plomb», dans les cas suivants :

- lorsque la nature du support (forte rugosité, surface non plane, etc.) ou le difficile accès aux éléments de construction à analyser ne permet pas l'utilisation de l'appareil portable à fluorescence X;
- lorsque dans un même local, au moins une mesure est supérieure au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm2), mais aucune mesure n'est supérieure à 2 mg/cm2;
- pour une unité de diagnostic donnée, aucune mesure n'est concluante l'appareil. prélèvement réalisé conformément NF 46-030 «Diagnostic est аих préconisations de la norme Plomb
- Protocole réalisation Constat Risaue d'Exposition Plomb» suffisante au précitée laboratoire dispose ďun échantillon permettant l'analyse conditions (prélèvement pour que le dans de bonnes de 0,5 g à 1 g).

H.4 PRÉSENTATION DES RÉSULTATS

Afin de faciliter la localisation des mesures, l'auteur du constat divise chaque local en plusieurs zones, auxquelles il attribue une lettre (A, B, C ...).

Les unités de diagnostic (UD) (par exemple : un mur d'un local, la plinthe du même mur, l'ouvrant d'un portant ou le dormant d'une fenêtre, ...) faisant l'objet d'une mesure sont classées dans le tableau des mesures, selon le tableau suivant, en fonction de la concentration en plomb et de la nature de la dégradation.

NOTE: une unité de diagnostic (UD) est un ou plusieurs éléments.

Concentration en plomb	Nature des dégradations	Classement
< seuils		0
	Non dégradé ou non visible	1
> seuils	Etat d'usage	2
	Dégradé	3







I.1 UNITÉ DE DIAGNOTIC PAR VOLUME

* UD : Unité de diagnostic ** NM : Non mesurée

Volume	UD* NM**	UD* classe 0	UD* classe 1	UD* classe 2	UD* classe 3	% UD classe 3
Volume 1 (Palier)	0	18	0	0	0	0 %
Volume 2 (Dressing)	0	8	0	0	0	0 %
Volume 3 (Chambre 4)	0	11	0	0	0	0 %
Volume 4 (Chambre 2)	0	7	0	0	0	0 %
Volume 5 (Dégagement)	0	10	0	0	0	0 %
Volume 6 (Chambre 3)	0	12	0	0	0	0 %
Volume 7 (Sdb/wc 1)	0	12	0	0	0	0 %
Volume 17 (W.C)	1	8	0	0	0	0 %
Volume	UD* NM**	UD* classe 0	UD* classe 1	UD* classe 2	UD* classe 3	% UD classe 3
) / I						
Volume 8 (Cellier)	1	11	0	0	0	0 %
Volume 8 (Cellier) Volume 10 (Sdb/wc 2)	1	11 5	0	0	0	0 % 0 %
Volume 10 (Sdb/wc 2)	1 1 0				0 0 0	
Volume 8 (Cellier) Volume 10 (Sdb/wc 2) Volume 11 (Entrée) Volume 12 (Chambre 1)	1 1 0 0	5	0	0	0 0 0	0 %
Volume 10 (Sdb/wc 2) Volume 11 (Entrée) Volume 12 (Chambre 1)	, i	5 15	0	0	0 0 0 0	0 % 0 %
Volume 10 (Sdb/wc 2) Volume 11 (Entrée)	0	5 15 10	0 0 0	0 0 0	0 0 0 0 0	0 % 0 % 0 %

I.2 LISTE DES LOCAUX VISITÉS

Vol 1 (Palier)
Vol 3 (Chambre 4)
Vol 5 (Dégagement)
Vol 7 (Sdb/wc 1)
Vol 9 (Garage)
Vol 11 (Entrée)
Vol 13 (Cuisine)
Vol 15 (Rangement)
Vol 17 (W.C)
Vol 19 (Façade)

Vol 2 (Dressing)
Vol 4 (Chambre 2)
Vol 6 (Chambre 3)
Vol 8 (Cellier)
Vol 10 (Sdb/wc 2)
Vol 12 (Chambre 1)
Vol 14 (Séjour)
Vol 16 (Grenier)
Vol 18 (Toiture)

I.3 LISTE DES LOCAUX NON VISITÉS







I.4 RÉSULTAT DES MESURES

Etalonnage

1.00 mesure conforme notice fournisseur Etalonnage Valeur témoin 1.00 Valeur étalonnage Etalonnage Valeur témoin 1.00 Valeur étalonnage 1.00 mesure conforme notice fournisseur

Tableau de mesures

NIO I	7	11.57.1.15	P 2 1 1	0.1.1.	B		E	T 1.1	O.I.	01 '
N° de	Zone	Unité de diagnostic (UD)	Localisation de la	Substrat	Revêtement apparent	concentration	Etat de	Type de la	Classe	Observation
Mesure			mesure	1	Vaison étage - Vol 1 (Palier)	(ma/cm²)	conservation	déaradation		
20	F	Porte(1) (Dormant)	Centre	Bois	Peinture	0,60			0	-
21	F	Porte(1) (Dormant)	Centre	Bois	Peinture	0,60			0	-
22	F	Porte(1) (Ouvrant)	Centre	Bois	Peinture	0,60			0	-
23	F	Porte(1) (Ouvrant)	Centre	Bois	Peinture	0,60			0	-
24	В	Plinthe	Centre	Bois	Peinture	0,60			0	-
25	В	Plinthe	Centre	Bois	Peinture	0,60			0	-
26	Е	Mur	Centre	Bois	Peinture	0,60			0	-
27	E	Mur	Centre	Bois	Peinture	0,60			0	-
28	F	Mur	Centre	Bois	Peinture	0,60			0	-
29	F	Mur	Centre	Bois	Peinture	0,60			0	-
30	Α	Mur	Centre	Bois	Peinture	0,60			0	-
31	Α	Mur	Centre	Bois	Peinture	0,60			0	-
32	Plafond	Plafond(1) (Plafond)	Centre	Plâtre	Peinture	0,40			0	-
33	Plafond	Plafond(1) (Plafond)	Centre	Plâtre	Peinture	0,40			0	-
34	Α	Mur	Centre	Plâtre	Peinture	0,40			0	-
35	Α	Mur	Centre	Plâtre	Peinture	0,40			0	-
36	В	Mur	Centre	Plâtre	Peinture	0,40			0	-
37	В	Mur	Centre	Plâtre	Peinture	0,40			0	-
38	С	Mur	Centre	Plâtre	Peinture	0,40			0	=









N° de Mesure	Zone	Unité de diagnostic (UD)	Localisation de la mesure	Substrat	Revêtement apparent	concentration (mg/cm²)	Etat de conservation	Type de la dégradation	Classe	Observation
					Maison étage - Vol 1 (Palier)					
39	С	Mur	Centre	Plâtre	Peinture	0,40			0	-
10	D	Mur	Centre	Plâtre	Peinture	0,40			0	-
11	D	Mur	Centre	Plâtre	Peinture	0,40			0	-
12	E	Mur	Centre	Plâtre	Peinture	0,40			0	-
13	Е	Mur	Centre	Plâtre	Peinture	0,40			0	=
4	F	Mur	Centre	Plâtre	Peinture	0,40			0	-
5	F	Mur	Centre	Plâtre	Peinture	0,40			0	-
6	D	Porte(1) (Ouvrant)	Centre	Bois	Peinture	0,40			0	-
7	D	Porte(1) (Ouvrant)	Centre	Bois	Peinture	0,40			0	-
-8	D	Porte(1) (Ouvrant)	Centre	Bois	Peinture	0,40			0	-
.9	D	Porte(1) (Dormant)	Centre	Bois	Peinture	0,40			0	-
0	D	Porte(1) (Dormant)	Centre	Bois	Peinture	0,40			0	-
1	В	Escalier droit(1) (Marche)	Centre	Bois	Peinture	0,40			0	-
2	В	Escalier droit(1) (Marche)	Centre	Bois	Peinture	0,40			0	-
i3	В	Escalier droit(1) (Limon)	Centre	Bois	Peinture	0,40			0	-
4	В	Escalier droit(1) (Limon)	Centre	Bois	Peinture	0,40			0	-
5	В	Escalier droit(1) (Garde-corps)	Centre	Bois	Peinture	0,40			0	
6	В	Escalier droit(1) (Garde-corps)	Centre	Bois	Peinture	0,40			0	-
7	В	Escalier droit(1) (Contre marche)	Centre	Bois	Peinture	0,40			0	-
3	В	Escalier droit(1) (Contre marche)	Centre	Bois	Peinture	0,40			0	-
9	С	Fenêtre(1) (Ouvrant extérieur)	Centre	Bois	Peinture	0,40			0	-
D	С	Fenêtre(1) (Ouvrant extérieur)	Centre	Bois	Peinture	0,40			0	-
l	С	Fenêtre(1) (Ouvrant extérieur)	Centre	Bois	Peinture	0,40			0	-









N° de Mesure	Zone	Unité de diagnostic (UD)	Localisation de la mesure	Substrat	Revêtement apparent	concentration (mg/cm²)	Etat de conservation	Type de la dégradation	Classe	Observation
					Maison étage - Vol 1 (Palier)					
52	С	Fenêtre(1) (Ouvrant)	Centre	Bois	Peinture	0,40			0	-
53	С	Fenêtre(1) (Ouvrant)	Centre	Bois	Peinture	0,40			0	-
54	С	Fenêtre(1) (Dormant)	Centre	Bois	Peinture	0,40			0	-
55	С	Fenêtre(1) (Dormant)	Centre	Bois	Peinture	0,40			0	-
56	С	Fenêtre(1) (Dormant extérieur)	Centre	Bois	Peinture	0,40			0	-
57	С	Fenêtre(1) (Dormant extérieur)	Centre	Bois	Peinture	0,40			0	-
58	С	Fenêtre(1) (Embrasure)	Centre	Plâtre	Peinture	0,20			0	=
59	С	Fenêtre(1) (Embrasure)	Centre	Plâtre	Peinture	0,20			0	-
70	В	Ouverture(1) (Dormant)	Centre	Plâtre	Peinture	0,20			0	-
'1	В	Ouverture(1) (Dormant)	Centre	Plâtre	Peinture	0,20			0	-
Nombre to	otal d'unités de	Diagnostic: 18	1	Nombre d'unités de classe	23: 0			Pourcentage de classe 3	:	%
N° de Mesure	Zone	Unité de diagnostic (UD)	Localisation de la mesure	Substrat	Revêtement apparent	concentration (mg/cm²)	Etat de conservation	Type de la dégradation	Classe	Observation
					Maison étage - Vol 17 (W.C)					
40	Α	Mur	Centre	Plâtre	Peinture					
41					· ciritare	0,50			0	-
	А	Mur	Centre	Plâtre	Peinture	0,50			0	-
42	В	Mur Mur	Centre Centre	Plâtre Plâtre						-
42 43					Peinture	0,50			0	
	В	Mur	Centre	Plâtre	Peinture Peinture	0,50 0,50			0	-
43 44	В	Mur Mur	Centre Centre	Plâtre Plâtre	Peinture Peinture Peinture	0,50 0,50 0,50			0 0 0	-
43	B B C	Mur Mur Mur	Centre Centre Centre	Plâtre Plâtre Plâtre	Peinture Peinture Peinture Peinture	0,50 0,50 0,50 0,50			0 0 0 0	-
43 44 45 46	B B C	Mur Mur Mur Mur	Centre Centre Centre Centre	Plâtre Plâtre Plâtre Plâtre	Peinture Peinture Peinture Peinture Peinture	0,50 0,50 0,50 0,50 0,50			0 0 0 0	
43 44 45	B B C C D	Mur Mur Mur Mur	Centre Centre Centre Centre Centre	Plâtre Plâtre Plâtre Plâtre Plâtre	Peinture Peinture Peinture Peinture Peinture Peinture Peinture	0,50 0,50 0,50 0,50 0,50 0,50			0 0 0 0 0	
43 44 45 46 47	B B C C D D	Mur Mur Mur Mur Mur Mur Mur	Centre Centre Centre Centre Centre Centre Centre	Plâtre Plâtre Plâtre Plâtre Plâtre Plâtre	Peinture Peinture Peinture Peinture Peinture Peinture Peinture Peinture	0,50 0,50 0,50 0,50 0,50 0,50			0 0 0 0 0 0	
43 44 45 46 47 48	B B C C D D	Mur Mur Mur Mur Mur Mur Mur Mur	Centre Centre Centre Centre Centre Centre Centre Centre Centre	Plâtre Plâtre Plâtre Plâtre Plâtre Plâtre Plâtre Plâtre	Peinture Peinture Peinture Peinture Peinture Peinture Peinture Peinture Peinture	0,50 0,50 0,50 0,50 0,50 0,50 0,50			0 0 0 0 0 0 0	









N° de Mesure	Zone	Unité de diagnostic (UD)	Localisation de la mesure	Substrat	Revêtement apparent	concentration (mg/cm²)	Etat de conservation	Type de la dégradation	Classe	Observation
Mesure			mesure		Maison étage - Vol 17 (W.C)	(ITIQ/CITI-)	Conservation	uegradation		
152	Plafond	Plafond(1) (Plafond)	Centre	Plâtre	Peinture	0,50			0	-
153	Plafond	Plafond(1) (Plafond)	Centre	Plâtre	Peinture	0,50			0	-
154	D	Porte(1) (Ouvrant)	Centre	Bois	Peinture	0,20			0	-
155	D	Porte(1) (Ouvrant)	Centre	Bois	Peinture	0,20			0	-
156	D	Porte(1) (Ouvrant)	Centre	Bois	Peinture	0,20			0	-
157	D	Porte(1) (Dormant)	Centre	Bois	Peinture	0,20			0	-
158	D	Porte(1) (Dormant)	Centre	Bois	Peinture	0,20			0	-
163	В	Plinthe	Centre	Carrelage	Brut	-		Sans Objet	0	Absence de revêtement
Nombre to	otal d'unités de	Diagnostic: 8	N	ombre d'unités de classe	3: 0		F	Pourcentage de classe 3	3:	%
N° de Mesure	Zone	Unité de diagnostic (UD)	Localisation de la mesure	Substrat	Revêtement apparent	concentration (mg/cm²)	Etat de conservation	Type de la dégradation	Classe	Observation
				М	laison étage - Vol 2 (Dressing)					
1	А	Mur	Centre	Plâtre	Peinture	0,30			0	-
2	А	Mur	Centre	Plâtre	Peinture	0,30			0	÷
3	В	Mur	Centre	Plâtre	Peinture	0,30			0	-
4	В	Mur	Centre	Plâtre	Peinture	0,30			0	-
5	С	Mur	Centre	Bois	Peinture	0,30			0	-
6	С	Mur	Centre	Bois	Peinture	0,30			0	-
7	D	Mur	Centre	Bois	Peinture	0,30			0	=
8	D	Mur	Centre	Bois	Peinture	0,30			0	-
9	E	Mur	Centre	Bois	Peinture	0,30			0	-
10	E	Mur	Centre	Bois	Peinture	0,30			0	-
11	F	Mur	Centre	Plâtre	Peinture	0,30			0	-
12	F	Mur	Centre	Plâtre	Peinture	0,30			0	-
13	А	Plinthe	Centre	Bois	Peinture	0,30			0	-
14	А	Plinthe	Centre	Bois	Peinture	0,30			0	-
15	D	Porte(1) (Ouvrant)	Centre	Bois	Peinture	0,60			0	-
	D	Porte(1) (Ouvrant)	Centre	Bois	Peinture	0,60			0	









N° de Mesure	Zone	Unité de diagnostic (UD)	Localisation de la mesure	Substrat	Revêtement apparent	concentration (mg/cm²)	Etat de conservation	Type de la dégradation	Classe	Observation
Mesure			mesure	M	laison étage - Vol 2 (Dressing)	(ma/cm)	Conservation	dediadation		
17	D	Porte(1) (Ouvrant)	Centre	Bois	Peinture	0,60			0	-
18	D	Porte(1) (Dormant)	Centre	Bois	Peinture	0,60			0	-
19	D	Porte(1) (Dormant)	Centre	Bois	Peinture	0,60			0	-
Nombre to	otal d'unités de	Diagnostic: 8	N	ombre d'unités de classe	3: 0		F	Pourcentage de classe 3	3 :	%
N° de Mesure	Zone	Unité de diagnostic (UD)	Localisation de la mesure	Substrat	Revêtement apparent	concentration (mg/cm²)	Etat de conservation	Type de la dégradation	Classe	Observation
Wicourc			mesare	Ma	ison étage - Vol 3 (Chambre 4)	(mg/om/	oonservation	acqradation		
198	Е	Plinthe	Centre	Bois	Peinture	0,20			0	-
199	Е	Plinthe	Centre	Bois	Peinture	0,20			0	-
200	D	Porte(1) (Ouvrant)	Centre	Bois	Peinture	0,20			0	-
201	D	Porte(1) (Ouvrant)	Centre	Bois	Peinture	0,20			0	-
202	D	Porte(1) (Dormant)	Centre	Bois	Peinture	0,20			0	-
203	D	Porte(1) (Dormant)	Centre	Bois	Peinture	0,20			0	-
208	А	Placard(1) (Ouvrant)	Centre	Bois	Peinture	0,20			0	-
209	А	Placard(1) (Ouvrant)	Centre	Bois	Peinture	0,20			0	-
210	А	Placard(1) (Ouvrant)	Centre	Bois	Peinture	0,20			0	-
211	А	Placard(1) (Dormant)	Centre	Bois	Peinture	0,20			0	-
212	А	Placard(1) (Dormant)	Centre	Bois	Peinture	0,20			0	-
213	А	Mur	Centre	Plâtre	Peinture	0,10			0	-
214	А	Mur	Centre	Plâtre	Peinture	0,10			0	-
215	В	Mur	Centre	Plâtre	Peinture	0,10			0	-
216	В	Mur	Centre	Plâtre	Peinture	0,10			0	-
217	С	Mur	Centre	Plâtre	Peinture	0,10			0	-
218	С	Mur	Centre	Plâtre	Peinture	0,10			0	-
219	D	Mur	Centre	Plâtre	Peinture	0,10			0	-
220	D	Mur	Centre	Plâtre	Peinture	0,10			0	-
221	E	Mur	Centre	Plâtre	Peinture	0,10			0	-
222	Е	Mur	Centre	Plâtre	Peinture	0,10			0	-









N° de	Zone	Unité de diagnostic (UD)	Localisation de la	Substrat	Revêtement apparent	concentration	Etat de	Type de la	Classe	Observation
Mesure			mesure		' (' \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \	(mg/cm²)	conservation	dégradation		
223	F	Mur	Centre	M a i Plâtre	son étage - Vol 3 (Chambre 4) Peinture	0,10			0	_
224	F	Mur	Centre	Plâtre	Peinture	0,10			0	-
225	G	Mur	Centre	Plâtre	Peinture	0,10			0	-
226	G	Mur	Centre	Plâtre	Peinture	0,10			0	-
227	Plafond	Plafond(1) (Plafond)	Centre	Plâtre	Peinture	0,10			0	-
228	Plafond	Plafond(1) (Plafond)	Centre	Plâtre	Peinture	0,10			0	-
		,,,,,,	Contro			0,10				
Nombre to	otal d'unités de	Diagnostic: 11		Nombre d'unités de classe	3: 0			Pourcentage de classe 3	3:	%
N° de	Zone	Unité de diagnostic (UD)	Localisation de la	Substrat	Revêtement apparent	concentration	Etat de	Type de la	Classe	Observation
Mesure			mesure	Mai	lean (tage Val 4 (Ohambus O)	(mg/cm²)	conservation	dégradation		
86	Α	Mur	Centre	Plâtre	son étage - Vol 4 (Chambre 2) Peinture	0,30			0	-
87	Α	Mur	Centre	Plâtre	Peinture	0,30			0	-
88	В	Mur	Centre	Plâtre	Peinture	0,30			0	-
89	В	Mur	Centre	Plâtre	Peinture	0,30			0	·
90	С	Mur	Centre	Plâtre	Peinture	0,30			0	-
91	С	Mur	Centre	Plâtre	Peinture	0,30			0	-
92	D	Mur	Centre	Plâtre	Peinture	0,30			0	-
93	D	Mur	Centre	Plâtre	Peinture	0,30			0	-
94	Plafond	Plafond(1) (Plafond)	Centre	Plâtre	Peinture	0,30			0	-
95	Plafond	Plafond(1) (Plafond)	Centre	Plâtre	Peinture	0,30			0	-
96	Α	Plinthe	Centre	Bois	Peinture	0,70			0	-
97	А	Plinthe	Centre	Bois	Peinture	0,70			0	-
98	С	Porte(1) (Ouvrant)	Centre	Bois	Peinture	0,70			0	-
99	С	Porte(1) (Ouvrant)	Centre	Bois	Peinture	0,70			0	-
100	С	Porte(1) (Dormant)	Centre	Bois	Peinture	0,70			0	-
101	С	Porte(1) (Dormant)	Centre	Bois	Peinture	0,70			0	-
Namabu- +	عدما مالسماخم عاء	Diagnostic: 7		Nanahua dunitéa da -l	3: 0			Dayroontono do al		%
Nombre to	otal d'unités de	Diagnostic: /		Nombre d'unités de classe	3: U			Pourcentage de classe 3	3:	76









N° de	Zone	Unité de diagnostic (UD)	Localisation de la	Substrat	Revêtement apparent	concentration	Etat de	Type de la	Classe	Observation
Mesure			mesure		Maison étage - Vol 5 (Dégagement)	(mg/cm²)	conservation	dégradation		
72	D	Ouverture(1) (Dormant)	Centre	Plâtre	Peinture Peinture	0,20			0	-
73	D	Ouverture(1) (Dormant)	Centre	Plâtre	Peinture	0,20			0	-
'4	А	Mur	Centre	Plâtre	Peinture	0,10			0	-
5	А	Mur	Centre	Plâtre	Peinture	0,10			0	-
6	В	Mur	Centre	Plâtre	Peinture	0,10			0	-
7	В	Mur	Centre	Plâtre	Peinture	0,10			0	-
8	С	Mur	Centre	Plâtre	Peinture	0,10			0	-
9	С	Mur	Centre	Plâtre	Peinture	0,10			0	-
0	D	Mur	Centre	Plâtre	Peinture	0,10			0	-
1	D	Mur	Centre	Plâtre	Peinture	0,10			0	-
2	Plafond	Plafond(1) (Plafond)	Centre	Plâtre	Peinture	0,10			0	-
3	Plafond	Plafond(1) (Plafond)	Centre	Plâtre	Peinture	0,10			0	-
4	А	Plinthe	Centre	Bois	Peinture	0,50			0	=
5	А	Plinthe	Centre	Bois	Peinture	0,50			0	-
02	А	Porte(1) (Dormant)	Centre	Bois	Peinture	0,70			0	-
03	А	Porte(1) (Dormant)	Centre	Bois	Peinture	0,70			0	-
04	Α	Porte(1) (Ouvrant)	Centre	Bois	Peinture	0,70			0	-
05	А	Porte(1) (Ouvrant)	Centre	Bois	Peinture	0,70			0	-
36	А	Porte(1) (Dormant)	Centre	Bois	Peinture	0,20			0	-
37	А	Porte(1) (Dormant)	Centre	Bois	Peinture	0,20			0	-
38	А	Porte(1) (Ouvrant)	Centre	Bois	Peinture	0,20			0	-
39	А	Porte(1) (Ouvrant)	Centre	Bois	Peinture	0,20			0	-
59	В	Porte(1) (Dormant)	Centre	Bois	Peinture	0,20			0	-
60	В	Porte(1) (Dormant)	Centre	Bois	Peinture	0,20			0	-
61	В	Porte(1) (Ouvrant)	Centre	Bois	Peinture	0,20			0	-
62	В	Porte(1) (Ouvrant)	Centre	Bois	Peinture	0,20			0	-
58	С	Porte(1) (Dormant)	Centre	Bois	Peinture	0,30			0	-
69	С	Porte(1) (Dormant)	Centre	Bois	Peinture	0,30			0	=









N° de Mesure	Zone	Unité de diagnostic (UD)	Localisation de la mesure	Substrat	Revêtement apparent	concentration (mg/cm²)	Etat de conservation	Type de la dégradation	Classe	Observation
				N	Maison étage - Vol 5 (Dégagement)					
170	С	Porte(1) (Ouvrant)	Centre	Bois	Peinture	0,30			0	-
171	С	Porte(1) (Ouvrant)	Centre	Bois	Peinture	0,30			0	-
204	С	Porte(1) (Dormant)	Centre	Bois	Peinture	0,20			0	-
205	С	Porte(1) (Dormant)	Centre	Bois	Peinture	0,20			0	-
206	С	Porte(1) (Ouvrant)	Centre	Bois	Peinture	0,20			0	-
207	С	Porte(1) (Ouvrant)	Centre	Bois	Peinture	0,20			0	-
Nombre to	otal d'unités de	e Diagnostic : 10		Nombre d'unités de clas	sse 3: 0			Pourcentage de classe	3 :	%
N° de Mesure	Zone	Unité de diagnostic (UD)	Localisation de la mesure	Substrat	Revêtement apparent	concentration (ma/cm²)	Etat de conservation	Type de la dégradation	Classe	Observation
vicourc			THEOGRE		Maison étage - Vol 6 (Chambre 3)	(Tita) of ti	Conscivation	dediddation		
164	Α	Porte(1) (Ouvrant)	Centre	Bois	Peinture	0,30			0	-
65	А	Porte(1) (Ouvrant)	Centre	Bois	Peinture	0,30			0	-
166	Α	Porte(1) (Dormant)	Centre	Bois	Peinture	0,30			0	-
167	А	Porte(1) (Dormant)	Centre	Bois	Peinture	0,30			0	-
172	E	Plinthe	Centre	Bois	Peinture	0,30			0	-
73	Е	Plinthe	Centre	Bois	Peinture	0,30			0	-
174	Α	Mur	Centre	Plâtre	Peinture	0,60			0	-
175	Α	Mur	Centre	Plâtre	Peinture	0,60			0	-
176	В	Mur	Centre	Plâtre	Peinture	0,60			0	-
177	В	Mur	Centre	Plâtre	Peinture	0,60			0	-
178	С	Mur	Centre	Plâtre	Peinture	0,60			0	-
179	С	Mur	Centre	Plâtre	Peinture	0,60			0	-
180	D	Mur	Centre	Plâtre	Peinture	0,60			0	-
181	D	Mur	Centre	Plâtre	Peinture	0,60			0	-
182	Е	Mur	Centre	Plâtre	Peinture	0,60			0	=
183	Е	Mur	Centre	Plâtre	Peinture	0,60			0	-
184	F	Mur	Centre	Plâtre	Peinture	0,60			0	-
185	F	Mur	Centre	Plâtre	Peinture	0,60			0	-









N° de Mesure	Zone	Unité de diagnostic (UD)	Localisation de la mesure	Substrat	Revêtement apparent	concentration (mg/cm²)	Etat de conservation	Type de la dégradation	Classe	Observation
				Ma	ison étage - Vol 6 (Chambre 3)					
186	Plafond	Plafond(1) (Plafond)	Centre	Plâtre	Peinture	0,60			0	-
187	Plafond	Plafond(1) (Plafond)	Centre	Plâtre	Peinture	0,60			0	-
188	D	Fenêtre(1) (Embrasure)	Centre	Plâtre	Peinture	0,60			0	=
189	D	Fenêtre(1) (Embrasure)	Centre	Plâtre	Peinture	0,60			0	=
190	D	Fenêtre(1) (Ouvrant)	Centre	Bois	Peinture	0,20			0	=
191	D	Fenêtre(1) (Ouvrant)	Centre	Bois	Peinture	0,20			0	-
192	D	Fenêtre(1) (Dormant)	Centre	Bois	Peinture	0,20			0	=
193	D	Fenêtre(1) (Dormant)	Centre	Bois	Peinture	0,20			0	
194	D	Fenêtre(1) (Ouvrant extérieur)	Centre	Bois	Peinture	0,20			0	-
195	D	Fenêtre(1) (Ouvrant extérieur)	Centre	Bois	Peinture	0,20			0	-
196	D	Fenêtre(1) (Ouvrant extérieur)	Centre	Bois	Peinture	0,20			0	-
197	D	Fenêtre(1) (Ouvrant extérieur)	Centre	Bois	Peinture	0,20			0	-
Nombre to	otal d'unités de	Diagnostic: 12	No	ombre d'unités de classe	3: 0		Р	ourcentage de classe 3	:	%
N° de Mesure	Zone	Unité de diagnostic (UD)	Localisation de la mesure	Substrat	Revêtement apparent	concentration (mg/cm²)	Etat de conservation	Type de la dégradation	Classe	Observation
				Ma	aison étage - Vol 7 (Sdb/wc 1)					
106	А	Mur	Centre	Plâtre	Peinture	0,20			0	-
107	А	Mur	Centre	Plâtre	Peinture	0,20			0	-
108	В	Mur	Centre	Plâtre	Peinture	0,20			0	-
109	В	Mur	Centre	Plâtre	Peinture	0,20			0	-
110	С	Mur	Centre	Plâtre	Peinture	0,20			0	-
111	С	Mur	Centre	Plâtre	Peinture	0,20			0	-
112	D	Mur	Centre	Plâtre	Peinture	0,20			0	=
113	D	Mur	Centre	Plâtre	Peinture	0,20			0	-
114	Е	Mur	Centre	Plâtre	Peinture	0,20			0	-









Zone E F F Plafond Plafond E E	Unité de diagnostic (UD) Mur Mur Mur Plafond(1) (Plafond) Plafond(1) (Plafond) Fenêtre(1) (Embrasure) Fenêtre(1) (Embrasure)	Localisation de la mesure Centre Centre Centre Centre Centre Centre Centre Centre Centre	Substrat Ma Plâtre Plâtre Plâtre Plâtre Plâtre Plâtre	Revêtement apparent aison étage - Vol 7 (Sdb/wc 1) Peinture Peinture Peinture Peinture	concentration (mq/cm²) 0,20 0,20 0,20	Etat de conservation	Type de la dégradation	Classe 0 0 0	Observation
F F Plafond Plafond E	Mur Mur Plafond(1) (Plafond) Plafond(1) (Plafond) Fenêtre(1) (Embrasure)	Centre Centre Centre Centre Centre	Plâtre Plâtre Plâtre Plâtre	Peinture Peinture Peinture	0,20 0,20 0,20			0	
F F Plafond Plafond E	Mur Mur Plafond(1) (Plafond) Plafond(1) (Plafond) Fenêtre(1) (Embrasure)	Centre Centre Centre Centre	Plâtre Plâtre Plâtre	Peinture Peinture	0,20			0	-
F Plafond Plafond E	Mur Plafond(1) (Plafond) Plafond(1) (Plafond) Fenêtre(1) (Embrasure)	Centre Centre Centre	Plâtre Plâtre	Peinture	0,20				-
Plafond Plafond E	Plafond(1) (Plafond) Plafond(1) (Plafond) Fenêtre(1) (Embrasure)	Centre Centre	Plâtre					0	
Plafond E E	Plafond(1) (Plafond) Fenêtre(1) (Embrasure)	Centre		Peinture	0.00			_	÷
E E	Fenêtre(1) (Embrasure)		Plâtre		0,20			0	-
E		Centre		Peinture	0,20			0	-
	Fenêtre(1) (Embrasure)		Plâtre	Peinture	0,50			0	-
E		Centre	Plâtre	Peinture	0,50			0	-
	Fenêtre(1) (Ouvrant)	Centre	Bois	Peinture	0,20			0	-
Е	Fenêtre(1) (Ouvrant)	Centre	Bois	Peinture	0,20			0	-
E	Fenêtre(1) (Dormant)	Centre	Bois	Peinture	0,20			0	-
Е	Fenêtre(1) (Dormant)	Centre	Bois	Peinture	0,20			0	-
E	Fenêtre(1) (Ouvrant	Centre	Bois	Peinture	0,20			0	-
	extérieur)								
E	Fenêtre(1) (Ouvrant extérieur)	Centre	Bois	Peinture	0,20			0	-
E	Fenêtre(1) (Dormant extérieur)	Centre	Bois	Peinture	0,20			0	-
E	Fenêtre(1) (Dormant	Centre	Bois	Peinture	0,20			0	-
D	Plinthe	Centre	Bois	Peinture	0,20			0	-
D	Plinthe	Centre	Bois	Peinture	0,20			0	-
В	Porte(1) (Ouvrant)	Centre	Bois	Peinture	0,20			0	-
В	Porte(1) (Ouvrant)	Centre	Bois	Peinture	0,20			0	-
В	Porte(1) (Dormant)	Centre	Bois	Peinture	0,20			0	-
В	Porte(1) (Dormant)	Centre	Bois	Peinture	0,20			0	-
al d'unités de D	Diagnostic: 12		Nombre d'unités de classe	3: 0			Pourcentage de classe 3	:	%
Zone	Unité de diagnostic (UD)	Localisation de la	Substrat	Revêtement apparent	concentration	Etat de	Type de la	Classe	Observation
	E E E D D B B B B I d'unités de E	Fenêtre(1) (Dormant) Fenêtre(1) (Dormant) Fenêtre(1) (Ouvrant extérieur) Fenêtre(1) (Ouvrant extérieur) Fenêtre(1) (Dormant extérieur) Fenêtre(1) (Dormant extérieur) Pinthe Porte(1) (Dormant extérieur) Plinthe Porte(1) (Ouvrant) Porte(1) (Ouvrant) Porte(1) (Ouvrant) Porte(1) (Dormant) Porte(1) (Dormant) Porte(1) (Dormant)	Fenêtre(1) (Dormant) E Fenêtre(1) (Dormant) Centre E Fenêtre(1) (Ouvrant	E Fenêtre(1) (Dormant) Centre Bois E Fenêtre(1) (Dormant) Centre Bois E Fenêtre(1) (Ouvrant Centre Bois E Fenêtre(1) (Ouvrant Centre Bois E Fenêtre(1) (Ouvrant Centre Bois E Fenêtre(1) (Dormant Centre Bois D Plinthe Centre Bois D Plinthe Centre Bois B Porte(1) (Ouvrant) Centre Bois B Porte(1) (Dormant) Centre Bois B Porte(1) (Dormant) Centre Bois B Porte(1) (Dormant) Centre Bois B Nombre d'unités de classe Zone Unité de diagnostic (UD) Localisation de la mesure	Fenêtre(1) (Dormant) Centre Bois Peinture Fenêtre(1) (Dormant) Centre Bois Peinture Fenêtre(1) (Ouvrant extérieur) Fenêtre(1) (Ouvrant extérieur) Fenêtre(1) (Dormant extérieur) Plinthe Centre Bois Peinture Peinture Do Plinthe Centre Bois Peinture Do Plinthe Centre Bois Peinture Do Plinthe Centre Bois Peinture Bois Peinture Bois Peinture Do Porte(1) (Ouvrant) Centre Bois Peinture Bois Revêtement apparent	Fenêtre(1) (Dormant) Centre Bois Peinture 0,20 E Fenêtre(1) (Ouvrant extérieur) E Fenêtre(1) (Dormant extérieur) E Fenêtre(1) (Dorma	Fenêtre(1) (Dormant) Centre Bois Peinture 0,20	Fenêtre(1) (Dormant) Centre Bois Peinture D,20 E Fenêtre(1) (Dormant) Centre Bois Peinture D,20 E Fenêtre(1) (Ouvrant extérieur) E Fenêtre(1) (Ouvrant extérieur) E Fenêtre(1) (Dormant E E Fenêtre(1) (Dormant) Centre Bois Peinture D,20 E B Porte(1) (Dormant) Centre Bois Peinture D,20 E E Fenêtre(1) (Dormant) Centre Bois Peinture D,20 E Fenêtre(1) (Dormant) Centre Bois Peinture D,20 E Fenêtre(1) (Dormant) Centre Bois Peinture D,20 E Fourcentage de classe 3 E E Fenêtre(1) (Dormant) E Fourcentage de classe 3 E	Penétre(1) (Dormant)









N° de Mesure	Zone	Unité de diagnostic (UD)	Localisation de la	Substrat	Revêtement apparent	concentration (mg/cm²)	Etat de conservation	Type de la dégradation	Classe	Observation
Mesure			mesure		Maison rdc - Vol 10 (Sdb/wc 2)	(IIIq/CIII-)	Conservation	uegradation		
286	А	Fenêtre(1) (Ouvrant extérieur)	Centre	Bois	Peinture	0,50			0	-
287	А	Fenêtre(1) (Ouvrant extérieur)	Centre	Bois	Peinture	0,50			0	-
88	А	Fenêtre(1) (Ouvrant extérieur)	Centre	Bois	Peinture	0,50			0	-
189	А	Fenêtre(1) (Dormant extérieur)	Centre	Bois	Peinture	0,50			0	-
290	А	Fenêtre(1) (Dormant extérieur)	Centre	Bois	Peinture	0,50			0	-
291	А	Fenêtre(1) (Ouvrant)	Centre	Bois	Peinture	0,50			0	-
292	А	Fenêtre(1) (Ouvrant)	Centre	Bois	Peinture	0,50			0	-
293	Α	Fenêtre(1) (Dormant)	Centre	Bois	Peinture	0,50			0	-
294	А	Fenêtre(1) (Dormant)	Centre	Bois	Peinture	0,50			0	-
295	В	Plinthe	Centre	Carrelage	Brut	-		Sans Objet	0	Absence de revêtement
296	А	Fenêtre(1) (Embrasure)	Centre	Plâtre	Peinture	0,40			0	-
297	А	Fenêtre(1) (Embrasure)	Centre	Plâtre	Peinture	0,40			0	-
298	С	Porte(1) (Ouvrant)	Centre	Bois	Peinture	0,40			0	-
299	С	Porte(1) (Ouvrant)	Centre	Bois	Peinture	0,40			0	-
300	С	Porte(1) (Ouvrant)	Centre	Bois	Peinture	0,40			0	-
301	С	Porte(1) (Dormant)	Centre	Bois	Peinture	0,40			0	-
302	С	Porte(1) (Dormant)	Centre	Bois	Peinture	0,40			0	-
303	Plafond	Plafond(1) (Plafond)	Centre	Plâtre	Peinture	0,60			0	-
304	Plafond	Plafond(1) (Plafond)	Centre	Plâtre	Peinture	0,60			0	-
Nombre t	otal d'unités de	Diagnostic: 5		Nombre d'unités de cla	asse 3: 0			Pourcentage de classe	3:	%
N° de Mesure	Zone	Unité de diagnostic (UD)	Localisation de la mesure	Substrat	Revêtement apparent	concentration (ma/cm²)	Etat de conservation	Type de la dégradation	Classe	Observation
000				DIA:	Maison rdc - Vol 11 (Entrée)	0.10				
229	С	Porte double(1) (Embrasure)	Centre	Plâtre	Peinture	0,10			0	-









N° de Mesure	Zone	Unité de diagnostic (UD)	Localisation de la mesure	Substrat	Revêtement apparent	concentration (mg/cm²)	Etat de conservation	Type de la dégradation	Classe	Observation
					Maison rdc - Vol 11 (Entrée)					
30	С	Porte double(1) (Embrasure)	Centre	Plâtre	Peinture	0,10			0	-
31	С	Porte double(1) (Ouvrant)	Centre	Bois	Peinture	0,10			0	-
32	С	Porte double(1) (Ouvrant)	Centre	Bois	Peinture	0,10			0	-
33	С	Porte double(1) (Dormant)	Centre	Bois	Peinture	0,10			0	-
34	С	Porte double(1) (Dormant)	Centre	Bois	Peinture	0,10			0	-
35	С	Porte double(1) (Ouvrant extérieur)	Centre	Bois	Peinture	0,10			0	-
36	С	Porte double(1) (Ouvrant extérieur)	Centre	Bois	Peinture	0,10			0	-
37	С	Porte double(1) (Dormant extérieur)	Centre	Bois	Peinture	0,10			0	-
38	С	Porte double(1) (Dormant extérieur)	Centre	Bois	Peinture	0,10			0	-
39	А	Plinthe	Centre	Bois	Peinture	0,10			0	-
40	А	Plinthe	Centre	Bois	Peinture	0,10			0	-
41	Plafond	Plafond(1) (Plafond)	Centre	Bois	Peinture	0,10			0	-
42	Plafond	Plafond(1) (Plafond)	Centre	Bois	Peinture	0,10			0	-
43	А	Mur	Centre	Plâtre	Peinture	0,20			0	-
44	А	Mur	Centre	Plâtre	Peinture	0,20			0	-
45	В	Mur	Centre	Plâtre	Peinture	0,20			0	-
46	В	Mur	Centre	Plâtre	Peinture	0,20			0	-
47	С	Mur	Centre	Plâtre	Peinture	0,20			0	-
48	С	Mur	Centre	Plâtre	Peinture	0,20			0	-
:49	D	Mur	Centre	Plâtre	Peinture	0,20			0	-
50	D	Mur	Centre	Plâtre	Peinture	0,20			0	-
51	Е	Mur	Centre	Plâtre	Peinture	0,20			0	-
52	E	Mur	Centre	Plâtre	Peinture	0,20			0	-
.53	F	Mur	Centre	Plâtre	Peinture	0,20			0	-









N° de Mesure	Zone	Unité de diagnostic (UD)	Localisation de la mesure	Substrat	Revêtement apparent	concentration (mg/cm²)	Etat de conservation	Type de la dégradation	Classe	Observation
					Maison rdc - Vol 11 (Entrée)					
254	F	Mur	Centre	Plâtre	Peinture	0,20			0	-
.82	Α	Porte(1) (Dormant)	Centre	Bois	Peinture	0,50			0	-
283	Α	Porte(1) (Dormant)	Centre	Bois	Peinture	0,50			0	-
84	А	Porte(1) (Ouvrant)	Centre	Bois	Peinture	0,50			0	-
285	А	Porte(1) (Ouvrant)	Centre	Bois	Peinture	0,50			0	-
24	А	Porte(1) (Dormant)	Centre	Bois	Peinture	0,50			0	-
25	А	Porte(1) (Dormant)	Centre	Bois	Peinture	0,50			0	-
26	А	Porte(1) (Ouvrant)	Centre	Bois	Peinture	0,50			0	-
27	А	Porte(1) (Ouvrant)	Centre	Bois	Peinture	0,50			0	-
39	Е	Porte(1) (Ouvrant)	Centre	Bois	Peinture	0,30			0	-
40	E	Porte(1) (Ouvrant)	Centre	Bois	Peinture	0,30			0	-
41	E	Porte(1) (Ouvrant)	Centre	Bois	Peinture	0,30			0	-
42	E	Porte(1) (Dormant)	Centre	Bois	Peinture	0,30			0	-
43	E	Porte(1) (Dormant)	Centre	Bois	Peinture	0,30			0	-
344	Е	Porte(1) (Ouvrant extérieur)	Centre	Bois	Peinture	0,30			0	-
45	E	Porte(1) (Ouvrant extérieur)	Centre	Bois	Peinture	0,30			0	-
46	E	Porte(1) (Dormant extérieur)	Centre	Bois	Peinture	0,30			0	-
47	Е	Porte(1) (Dormant extérieur)	Centre	Bois	Peinture	0,30			0	=
48	В	Ouverture(1) (Dormant)	Centre	Plâtre	Peinture	0,30			0	-
49	В	Ouverture(1) (Dormant)	Centre	Plâtre	Peinture	0,30			0	-
ombre to	otal d'unités de	Diagnostic: 15	N	ombre d'unités de clas	se 3: 0			Pourcentage de classe 3	3:	%
l° de 1esure	Zone	Unité de diagnostic (UD)	Localisation de la mesure	Substrat	Revêtement apparent	concentration (mg/cm²)	Etat de conservation	Type de la dégradation	Classe	Observation
.55	А	Mur	Centre	l Plâtre	Maison rdc - Vol 12 (Chambre 1) Peinture	0,20			0	-









N° de Mesure	Zone	Unité de diagnostic (UD)	Localisation de la mesure	Substrat	Revêtement apparent	concentration (mg/cm²)	Etat de conservation	Type de la dégradation	Classe	Observation
				М	aison rdc - Vol 12 (Chambre 1)					
256	А	Mur	Centre	Plâtre	Peinture	0,20			0	-
257	В	Mur	Centre	Plâtre	Peinture	0,20			0	-
258	В	Mur	Centre	Plâtre	Peinture	0,20			0	-
259	С	Mur	Centre	Plâtre	Peinture	0,20			0	=
260	С	Mur	Centre	Plâtre	Peinture	0,20			0	-
261	D	Mur	Centre	Plâtre	Peinture	0,20			0	-
262	D	Mur	Centre	Plâtre	Peinture	0,20			0	-
263	Plafond	Plafond(1) (Plafond)	Centre	Bois	Peinture	0,20			0	-
264	Plafond	Plafond(1) (Plafond)	Centre	Bois	Peinture	0,20			0	-
265	А	Fenêtre(1) (Embrasure)	Centre	Plâtre	Peinture	0,20			0	-
266	А	Fenêtre(1) (Embrasure)	Centre	Plâtre	Peinture	0,20			0	-
:67	А	Fenêtre(1) (Ouvrant)	Centre	Bois	Peinture	0,50			0	-
268	А	Fenêtre(1) (Ouvrant)	Centre	Bois	Peinture	0,50			0	-
269	А	Fenêtre(1) (Dormant)	Centre	Bois	Peinture	0,50			0	-
270	А	Fenêtre(1) (Dormant)	Centre	Bois	Peinture	0,50			0	-
271	А	Fenêtre(1) (Ouvrant extérieur)	Centre	Bois	Peinture	0,50			0	-
172	А	Fenêtre(1) (Ouvrant extérieur)	Centre	Bois	Peinture	0,50			0	-
73	А	Fenêtre(1) (Dormant extérieur)	Centre	Bois	Peinture	0,50			0	-
74	А	Fenêtre(1) (Dormant extérieur)	Centre	Bois	Peinture	0,50			0	-
75	В	Plinthe	Centre	Bois	Peinture	0,50			0	-
.76	В	Plinthe	Centre	Bois	Peinture	0,50			0	-
.77	С	Porte(1) (Ouvrant)	Centre	Bois	Peinture	0,50			0	-
278	С	Porte(1) (Ouvrant)	Centre	Bois	Peinture	0,50			0	-
:79	С	Porte(1) (Ouvrant)	Centre	Bois	Peinture	0,50			0	-
180	С	Porte(1) (Dormant)	Centre	Bois	Peinture	0,50			0	-









N° de Mesure	Zone	Unité de diagnostic (UD)	Localisation de la mesure	Substrat	Revêtement apparent	concentration (mg/cm²)	Etat de conservation	Type de la dégradation	Classe	Observation
				Ma	aison rdc - Vol 12 (Chambre 1)					
281	С	Porte(1) (Dormant)	Centre	Bois	Peinture	0,50			0	-
Nombre to	otal d'unités de	Diagnostic: 10	N	ombre d'unités de classe	3: 0			Pourcentage de classe 3	3:	%
N° de	Zone	Unité de diagnostic (UD)	Localisation de la	Substrat	Revêtement apparent	concentration	Etat de	Type de la	Classe	Observation
Mesure			mesure		Animan ada 1/al 10 (Ovilaina)	(mg/cm²)	conservation	dégradation		
350	E	Ouverture(1) (Dormant)	Centre	Plâtre	Maison rdc - Vol 13 (Cuisine) Peinture	0,30			0	=
351	E	Ouverture(1) (Dormant)	Centre	Plâtre	Peinture	0,30			0	_
352	E	Escalier droit(1) (Contre	Centre	Carrelage	Brut	-		Sans Objet	0	Absence de revêtement
002	L	marche)	Contro	currelage	Brac			cano objet	Ü	Abbende de reveternent
353	E	Escalier droit(1) (Marche)	Centre	Carrelage	Brut	-		Sans Objet	0	Absence de revêtement
354	А	Mur	Centre	Plâtre	Peinture	0,30			0	-
355	А	Mur	Centre	Plâtre	Peinture	0,30			0	-
356	В	Mur	Centre	Plâtre	Peinture	0,30			0	-
357	В	Mur	Centre	Plâtre	Peinture	0,30			0	-
358	С	Mur	Centre	Plâtre	Peinture	0,30			0	-
359	С	Mur	Centre	Plâtre	Peinture	0,30			0	-
360	D	Mur	Centre	Plâtre	Peinture	0,30			0	-
361	D	Mur	Centre	Plâtre	Peinture	0,30			0	-
362	Е	Mur	Centre	Plâtre	Peinture	0,30			0	-
363	E	Mur	Centre	Plâtre	Peinture	0,30			0	-
364	Plafond	Plafond(1) (Plafond)	Centre	Bois	Peinture	0,20			0	-
365	Plafond	Plafond(1) (Plafond)	Centre	Bois	Peinture	0,20			0	-
366	А	Mur	Centre	Carrelage	Brut	-		Sans Objet	0	Absence de revêtement
367	В	Mur	Centre	Carrelage	Brut	-		Sans Objet	0	Absence de revêtement
368	D	Fenêtre coulissante(1) (Embrasure)	Centre	Plâtre	Peinture	0,60			0	
369	D	Fenêtre coulissante(1) (Embrasure)	Centre	Plâtre	Peinture	0,60			0	-









N° de Mesure	Zone	Unité de diagnostic (UD)	Localisation de la mesure	Substrat	Revêtement apparent	concentration (mg/cm²)	Etat de conservation	Type de la dégradation	Classe	Observation
Mesure			mesure		Maison rdc - Vol 13 (Cuisine)	(ITIQ/CITI-)	conservation	degradation		
370	D	Fenêtre coulissante(1) (Ouvrant)	Centre	Bois	Peinture	0,20			0	-
371	D	Fenêtre coulissante(1) (Ouvrant)	Centre	Bois	Peinture	0,20			0	-
372	D	Fenêtre coulissante(1) (Dormant)	Centre	Bois	Peinture	0,20			0	-
373	D	Fenêtre coulissante(1) (Dormant)	Centre	Bois	Peinture	0,20			0	-
374	D	Fenêtre coulissante(1) (Ouvrant extérieur)	Centre	Bois	Peinture	0,20			0	
375	D	Fenêtre coulissante(1) (Ouvrant extérieur)	Centre	Bois	Peinture	0,20			0	-
376	D	Fenêtre coulissante(1) (Dormant extérieur)	Centre	Bois	Peinture	0,20			0	-
377	D	Fenêtre coulissante(1) (Dormant extérieur)	Centre	Bois	Peinture	0,20			0	-
378	А	Fenêtre(1) (Ouvrant extérieur)	Centre	Bois	Peinture	0,20			0	-
379	А	Fenêtre(1) (Ouvrant extérieur)	Centre	Bois	Peinture	0,20			0	-
380	А	Fenêtre(1) (Ouvrant)	Centre	Bois	Peinture	0,20			0	-
381	А	Fenêtre(1) (Ouvrant)	Centre	Bois	Peinture	0,20			0	-
382	А	Fenêtre(1) (Dormant)	Centre	Bois	Peinture	0,20			0	-
383	А	Fenêtre(1) (Dormant)	Centre	Bois	Peinture	0,20			0	-
384	Α	Fenêtre(1) (Dormant extérieur)	Centre	Bois	Peinture	0,20			0	-
385	Α	Fenêtre(1) (Dormant extérieur)	Centre	Bois	Peinture	0,20			0	-
426	А	Fenêtre(1) (Embrasure)	Centre	Plâtre	Peinture	0,30			0	-
427	А	Fenêtre(1) (Embrasure)	Centre	Plâtre	Peinture	0,30			0	-
428	А	Fenêtre(1) (Embrasure)	Centre	Plâtre	Peinture	0,30			0	
Nombre to	tal d'unités de	Diagnostic: 13		Nombre d'unités de cla	sse 3: 0			Pourcentage de classe	3:	%









N° de Mesure	Zone	Unité de diagnostic (UD)	Localisation de la mesure	Substrat	Revêtement apparent	concentration (mg/cm²)	Etat de conservation	Type de la dégradation	Classe	Observation
				I	Maison rdc - Vol 14 (Séjour)					
386	А	Mur	Centre	Plâtre	Peinture	0,30			0	-
387	А	Mur	Centre	Plâtre	Peinture	0,30			0	-
388	В	Mur	Centre	Plâtre	Peinture	0,30			0	-
389	В	Mur	Centre	Plâtre	Peinture	0,30			0	-
390	С	Mur	Centre	Plâtre	Peinture	0,30			0	-
391	С	Mur	Centre	Plâtre	Peinture	0,30			0	-
392	Plafond	Plafond(1) (Plafond)	Centre	Bois	Peinture	0,40			0	-
393	Plafond	Plafond(1) (Plafond)	Centre	Bois	Peinture	0,40			0	-
394	С	Fenêtre(1) (Ouvrant extérieur)	Centre	Bois	Peinture	0,40			0	-
395	С	Fenêtre(1) (Ouvrant extérieur)	Centre	Bois	Peinture	0,40			0	-
396	С	Fenêtre(1) (Ouvrant extérieur)	Centre	Bois	Peinture	0,40			0	-
397	С	Fenêtre(1) (Dormant)	Centre	Bois	Peinture	0,40			0	-
398	С	Fenêtre(1) (Dormant)	Centre	Bois	Peinture	0,40			0	-
399	С	Fenêtre(1) (Ouvrant)	Centre	Bois	Peinture	0,40			0	-
400	С	Fenêtre(1) (Ouvrant)	Centre	Bois	Peinture	0,40			0	-
401	С	Fenêtre(1) (Dormant extérieur)	Centre	Bois	Peinture	0,40			0	-
402	С	Fenêtre(1) (Dormant extérieur)	Centre	Bois	Peinture	0,40			0	-
403	С	Fenêtre(1) (Embrasure)	Centre	Bois	Peinture	0,10			0	-
404	С	Fenêtre(1) (Embrasure)	Centre	Bois	Peinture	0,10			0	-
405	В	Fenêtre(1) (Ouvrant extérieur)	Centre	Bois	Peinture	0,10			0	-
406	В	Fenêtre(1) (Ouvrant extérieur)	Centre	Bois	Peinture	0,10			0	-
407	В	Fenêtre(1) (Ouvrant extérieur)	Centre	Bois	Peinture	0,10			0	-









N° de	Zone	Unité de diagnostic (UD)	Localisation de la	Substrat	Revêtement apparent	concentration	Etat de	Type de la	Classe	Observation
Mesure			mesure		Maison rdc - Vol 14 (Séjour)	(mg/cm²)	conservation	dégradation		
-08	В	Fenêtre(1) (Ouvrant)	Centre	Bois	Peinture	0,10			0	-
109	В	Fenêtre(1) (Ouvrant)	Centre	Bois	Peinture	0,10			0	-
110	В	Fenêtre(1) (Dormant)	Centre	Bois	Peinture	0,10			0	-
11	В	Fenêtre(1) (Dormant)	Centre	Bois	Peinture	0,10			0	-
112	В	Fenêtre(1) (Dormant extérieur)	Centre	Bois	Peinture	0,10			0	-
13	В	Fenêtre(1) (Dormant extérieur)	Centre	Bois	Peinture	0,10			0	-
14	В	Fenêtre(1) (Embrasure)	Centre	Bois	Peinture	0,10			0	-
15	В	Fenêtre(1) (Embrasure)	Centre	Bois	Peinture	0,10			0	-
116	В	Porte double(1) (Ouvrant extérieur)	Centre	Bois	Peinture	0,10			0	-
17	В	Porte double(1) (Ouvrant extérieur)	Centre	Bois	Peinture	0,10			0	-
18	В	Porte double(1) (Ouvrant)	Centre	Bois	Peinture	0,10			0	-
19	В	Porte double(1) (Ouvrant)	Centre	Bois	Peinture	0,10			0	-
20	В	Porte double(1) (Dormant)	Centre	Bois	Peinture	0,10			0	-
21	В	Porte double(1) (Dormant)	Centre	Bois	Peinture	0,10			0	-
22	В	Porte double(1) (Dormant extérieur)	Centre	Bois	Peinture	0,10			0	-
23	В	Porte double(1) (Dormant extérieur)	Centre	Bois	Peinture	0,10			0	-
24	В	Porte double(1) (Embrasure)	Centre	Bois	Peinture	0,40			0	-
25	В	Porte double(1) (Embrasure)	Centre	Bois	Peinture	0,40			0	-
34	А	Porte(1) (Dormant)	Centre	Bois	Peinture	0,30			0	-
35	А	Porte(1) (Dormant)	Centre	Bois	Peinture	0,30			0	-
36	А	Porte(1) (Ouvrant)	Centre	Bois	Peinture	0,30			0	-
37	А	Porte(1) (Ouvrant)	Centre	Bois	Peinture	0,30			0	-









Nombre to	otal d'unités de	e Diagnostic : 11		Nombre d'unités de cl	asse 3: 0			Pourcentage de classe	3:	%
N° de Mesure	Zone	Unité de diagnostic (UD)	Localisation de la mesure	Substrat	Revêtement apparent	concentration (mg/cm²)	Etat de conservation	Type de la dégradation	Classe	Observation
					Maison rdc - Vol 15 (Rangement)					
429	С	Porte(1) (Ouvrant)	Centre	Bois	Peinture	0,30			0	-
430	С	Porte(1) (Ouvrant)	Centre	Bois	Peinture	0,30			0	-
431	С	Porte(1) (Ouvrant)	Centre	Bois	Peinture	0,30			0	-
432	С	Porte(1) (Dormant)	Centre	Bois	Peinture	0,30			0	-
433	С	Porte(1) (Dormant)	Centre	Bois	Peinture	0,30			0	-
438	В	Plinthe	Centre	Bois	Peinture	0,30			0	-
439	В	Plinthe	Centre	Bois	Peinture	0,30			0	-
440	А	Mur	Centre	Plâtre	Peinture	0,40			0	-
441	Α	Mur	Centre	Plâtre	Peinture	0,40			0	-
442	В	Mur	Centre	Plâtre	Peinture	0,40			0	-
443	В	Mur	Centre	Plâtre	Peinture	0,40			0	-
444	С	Mur	Centre	Plâtre	Peinture	0,40			0	-
445	С	Mur	Centre	Plâtre	Peinture	0,40			0	-
446	D	Mur	Centre	Plâtre	Peinture	0,40			0	-
447	D	Mur	Centre	Plâtre	Peinture	0,40			0	=
448	А	Fenêtre(1) (Embrasure)	Centre	Plâtre	Peinture	0,40			0	-
449	А	Fenêtre(1) (Embrasure)	Centre	Plâtre	Peinture	0,40			0	-
450	А	Fenêtre(1) (Ouvrant)	Centre	Bois	Peinture	0,60			0	-
451	А	Fenêtre(1) (Ouvrant)	Centre	Bois	Peinture	0,60			0	-
452	А	Fenêtre(1) (Dormant)	Centre	Bois	Peinture	0,60			0	=
453	А	Fenêtre(1) (Dormant)	Centre	Bois	Peinture	0,60			0	-
454	А	Fenêtre(1) (Ouvrant extérieur)	Centre	Bois	Peinture	0,60			0	-
455	А	Fenêtre(1) (Ouvrant extérieur)	Centre	Bois	Peinture	0,60			0	-
156	А	Fenêtre(1) (Dormant extérieur)	Centre	Bois	Peinture	0,60			0	-









N° de	Zone	Unité de diagnostic (UD)	Localisation de la	Substrat	Revêtement apparent	concentration	Etat de	Type de la	Classe	Observation
Mesure			mesure	Ms	aison rdc - Vol 15 (Rangement)	(mg/cm²)	conservation	dégradation		
457	А	Fenêtre(1) (Dormant extérieur)	Centre	Bois	Peinture	0,60			0	-
158	Plafond	Plafond(1) (Plafond)	Centre	Bois	Peinture	0,60			0	-
459	Plafond	Plafond(1) (Plafond)	Centre	Bois	Peinture	0,60			0	-
Nombre to	otal d'unités de	Diagnostic: 10	1	Nombre d'unités de classe	3: 0			Pourcentage de classe 3	:	%
N° de Mesure	Zone	Unité de diagnostic (UD)	Localisation de la mesure	Substrat	Revêtement apparent	concentration (mg/cm²)	Etat de conservation	Type de la dégradation	Classe	Observation
					Maison rdc - Vol 8 (Cellier)					
305	А	Mur	Centre	Plâtre	Peinture	0,60			0	-
306	Α	Mur	Centre	Plâtre	Peinture	0,60			0	=
307	В	Mur	Centre	Plâtre	Peinture	0,60			0	-
808	В	Mur	Centre	Plâtre	Peinture	0,60			0	-
809	С	Mur	Centre	Plâtre	Peinture	0,60			0	-
310	С	Mur	Centre	Plâtre	Peinture	0,60			0	-
311	D	Mur	Centre	Plâtre	Peinture	0,60			0	-
12	D	Mur	Centre	Plâtre	Peinture	0,60			0	-
313	Е	Mur	Centre	Plâtre	Peinture	0,60			0	-
14	Е	Mur	Centre	Plâtre	Peinture	0,60			0	-
315	F	Mur	Centre	Plâtre	Peinture	0,60			0	-
16	F	Mur	Centre	Plâtre	Peinture	0,60			0	-
17	Plafond	Plafond(1) (Plafond)	Centre	Plâtre	Peinture	0,60			0	-
318	Plafond	Plafond(1) (Plafond)	Centre	Plâtre	Peinture	0,60			0	-
319	В	Plinthe	Centre	Carrelage	Brut	-		Sans Objet	0	Absence de revêtement
320	С	Porte(1) (Ouvrant)	Centre	Bois	Peinture	0,50			0	-
321	С	Porte(1) (Ouvrant)	Centre	Bois	Peinture	0,50			0	-
322	С	Porte(1) (Dormant)	Centre	Bois	Peinture	0,50			0	-
323	С	Porte(1) (Dormant)	Centre	Bois	Peinture	0,50			0	-









N° de Mesure	Zone	Unité de diagnostic (UD)	Localisation de la mesure	Substrat	Revêtement apparent	concentration (mg/cm²)	Etat de conservation	Type de la dégradation	Classe	Observation
					Maison rdc - Vol 8 (Cellier)					
328	F	Fenêtre(1) (Ouvrant extérieur)	Centre	Bois	Peinture	0,50			0	-
329	F	Fenêtre(1) (Ouvrant extérieur)	Centre	Bois	Peinture	0,50			0	-
330	F	Fenêtre(1) (Ouvrant extérieur)	Centre	Bois	Peinture	0,50			0	-
331	F	Fenêtre(1) (Ouvrant)	Centre	Bois	Peinture	0,50			0	-
332	F	Fenêtre(1) (Ouvrant)	Centre	Bois	Peinture	0,50			0	-
333	F	Fenêtre(1) (Dormant)	Centre	Bois	Peinture	0,50			0	-
334	F	Fenêtre(1) (Dormant)	Centre	Bois	Peinture	0,50			0	-
335	F	Fenêtre(1) (Dormant extérieur)	Centre	Bois	Peinture	0,50			0	-
336	F	Fenêtre(1) (Dormant extérieur)	Centre	Bois	Peinture	0,50			0	-
337	F	Fenêtre(1) (Embrasure)	Centre	Plâtre	Peinture	0,30			0	-
338	F	Fenêtre(1) (Embrasure)	Centre	Plâtre	Peinture	0,30			0	-
Nombre to	tal d'unités de [Diagnostic: 11	N	ombre d'unités de classe	3: 0		F	Pourcentage de classe	3:	%





Le constat des risques d'exposition au plomb n'a pas mis en évidence la présence de revêtement contenant de plomb.

J.1 CLASSEMENT DES UNITÉS DE DIAGNOSTIC

Nombre d'unités de diagnostic :

CLASSE 0 % d'unité de diagnostic ne contenant pas de plomb

96,41

CLASSE 1 % d'unité de diagnostic contenant des revêtements contenant du plomb non-dégradé

CLASSE 2
% d'unité de diagnostic
contenant des
revêtements contenant
du plomb avec
dégradations d'usage
0

CLASSE 3 % d'unité de diagnostic contenant des revêtements contenant du plomb dégradé

0

NON MESURÉES % d'unité de diagnostic non mesurées

3,59

167

RECOMMANDATIONS AU PROPRIÉTAIRE ET OBLIGATIONS EN CAS D'UD DE

la plomb (principalement céruse) contenu dans les revêtements provoquer intoxication particulier des dès ingéré. en enfants lors qu'il inhalé personnes. ieunes est OU Les travaux aui seraient conduits sur les surfaces identifiées comme recouvertes de peinture d'une concentration surfacique plomb égale supérieure à 1 mg/cm2 devront s'accompagner de mesures de protection collectives et individuelles dissémination visant contrôler de poussières toxiaues à éviter toute exposition plomb et au

S'il existe au moins une unité de classe 1 et 2

Nous rappelons au propriétaire l'intérêt de veiller à l'entretien des revêtements les recouvrant, afin d'éviter leur dégradation future (voir notice d'information)

S'il existe au moins une unité de classe 3

Article L1334-9 du Code de la Santé Publique:

établi les conditions articles L. 1334-6 à L. 1334-8, « Si le constat. dans mentionnées évidence la aux présence de revêtements dégradés contenant du plomb à des concentrations supérieures aux seuils définis par L. 1334-2, l'arrêté mentionné l'article le propriétaire ou l'exploitant du local d'hébergement doit en informer amenées à faire dans l'immeuble partie d'immeuble concernée(1). occupants et les personnes des travaux la procède aux travaux appropriés pour supprimer le risque d'exposition plomb, tout en garantissant sécurité occupants. En cas de location, lesdits travaux incombent au propriétaire bailleur. La non-réalisation desdits travaux par le propriétaire bailleur, avant la mise en location du logement, constitue un manguement obligations particulières de sécurité et de prudence susceptible d'engager sa responsabilité pénale »

(1) Cette communication consiste à transmettre une copie complète du constat, annexes comprises.







S'il existe au moins une situation de dégradation du bâti ou de risque de saturnisme

Article L1334-10 du Code de la Santé Publique:

le Constat de Risque d'Exposition conditions mentionnées au Plomb établi dans les aux articles 1334-8 fait apparaître arrêté 1334-7 et L. la présence de situations de dégradation précisés par des ministres chargés de la santé et de la construction, l'auteur du constat transmet dans 5 jours copie de ce document à l'ARS ».

Article L1334-11 du Code de la Santé Publique:

du troisième alinéa de l'article L. 1422-1, du « Sur proposition de ses services OU, par application directeur service communal d'hygiène de santé de commune concernée, le représentant l'Etat département peut prescrire toutes mesures conservatoires, y compris l'arrêt du chantier, travaux entraînent un risque d'exposition au plomb pour les occupants d'un immeuble ou la population environnante. »

Rappel de la règlementation

Dans le cas d'une copropriété, pour exonérer le vendeur du vice caché sur le bien immobilier vendu, il est rappelé:

Article L1334-8 du Code de la Santé Publique :

immeuble collectif affecté «En tout état cause, parties à usage commun d'un en tout 1er janvier 1949, fait l'habitation, construit avant le devront avoir l'objet d'un constat de risque d'exposition plomb à l'expiration d'un délai de quatre ans à compter de la date d'entrée en vigueur de la loi nº 2004-806 du





J.3 FACTEURS DE DÉGRADATION DU BATI

J.3.1 SITUATION DE RISQUE DE SATURNISME INFANTILE

1-Au moins un local parmi les locaux objets du constat présente au moins 50% d'éléments unitaires de classe 3?	Non
Localisation : NC	
2-L'ensemble des locaux objets du constat présente au moins 20% d'unités de diagnostic de classe 3	Non
? J.3.2 SITUATION DE DÉGRADATION DU BATI	
3-Les locaux objets du constat présentent au moins un plancher ou plafond menaçant de	Non
s'effondrer.ou.en tout.ou partie effondré ?	
4-Les locaux objets du constat présentent des traces de ruissellement ou d'écoulement d'eau	Non
sur plusieurs éléments unitaires d'une même pièce ? Localisation : NC	
5-Les locaux objets du constat présentent plusieurs éléments unitaires d'une même pièce	Non
recouverts de moisissures ou de nombreuses taches d'humidité ?. Localisation : NC	
J.4 TRANSMISSION DU CONSTAT A L'AGENCE RÉGIONNALE DE SANT	
Une copie du CREP est transmise dans un délai de 5 jours à l'ARS de la région d'implantation	NON
du bien expertisé si au moins un facteur de dégradation du bâti est relevé.	
J.5 OBSERVATION : ÉTAT GÉNÉRAL DU BIEN	
Le technicien a déterminé que l'état général du bien était :	n état

K OBLIGATION D'INFORMATION POUR LE PROPRIÉTAIRE

Décret n° 2006-474 du 25 avril 2006 relatif à la lutte contre le saturnisme, Article R.1334-12 du Code de la Santé Publique :

«L'information des occupants et des personnes amenées à exécuter des travaux, prévue par l'Article L.1334-9 est réalisée par la remise du Constat de Risque d'Exposition au Plomb (CREP) par le propriétaire ou l'exploitant du local d'hébergement.»

«Le CREP est tenu par le propriétaire ou l'exploitant du local d'hébergement à disposition des agents ou services mentionnés à l'Article L.1421-1 du Code de la Santé Publique ainsi que, le cas échéant, des agents chargés du contrôle de la règlementation du travail et des agents des services de prévention des organismes





L INFORMATIONS SUR LES PRINCIPALES RÈGLEMENTATIONS ET RECOMMANDATIONS EN MATIÈRE D'EXPOSITION AU PLOMB

L.1 TEXTES DE RÉFÉRENCE

Code de la Santé Publique :

- Code de la Santé Publique : Articles L.1334-1 à L.1334-12 et Articles R.1334-1 à R.1334-13 (lutte contre la présence de plomb);
- Loi n° 2004-806 du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique Articles 72 à 78 modifiant le Code de la Santé Publique ;
- Décret n° 2006-474 du 25 avril 2006 relatif à la lutte contre le saturnisme ;
- Arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb ;
- Arrêté du 25 avril 2006 relatif aux travaux en parties communes nécessitant l'établissement d'un Constat de Risque d'Exposition au Plomb;
- Arrêté du 19 août 2011 relatif au diagnostic du risque d'intoxication par le plomb des peintures ;
- Arrêté du 12 mai 2009 relatif au contrôle des travaux en présence de plomb réalisés en application de l'Article L.1334-2 du Code de la Santé Publique :
- Arrêté du 21 novembre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes
 physiques opérateurs des Constats de Risque d'Exposition au Plomb ou agréées pour réaliser des diagnostics
 plomb dans les immeubles d'habitation et les critères d'accréditation des organismes de certification.

Code de la Construction et de l'Habitat :

- Code de la Construction et de l'Habitation : Articles L.271-4 à L.271-6 (dossier de diagnostic technique) et
 Articles R.271-1 à R.271-4 (conditions d'établissement du dossier de diagnostic technique);
- Ordonnance n° 2005-655 du 8 juin 2005 relative au logement et à la construction ;
- Décret n° 2006-1114 du 5 septembre 2006 relatif aux diagnostics techniques immobiliers et modifiant le
 Code de la Construction et de l'Habitation et le Code de la Santé Publique.

Code du Travail pour la prévention des risques professionnels liés à l'exposition au plomb :

- Code du Travail : Articles L.233-5-1, R.231-51 à R.231-54, R.231-56 et suivants, R.231-58 et suivants,
 R.233-42 et suivants;
- Décret n° 2001-97 du 1er février 2001 établissant les règles particulières de prévention des risques cancérogènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction et modifiant le code du travail;
- Décret n° 93-41 du 11 janvier 1993 relatif aux mesures d'organisation, aux conditions de mise en oeuvre et d'utilisation applicables aux équipements de travail et moyens de protection soumis à l'Article L.233-5-1 du Code du Travail et modifiant ce code (équipements de protection individuelle et vêtements de travail);
- Décret n° 2003-1254 du 23 décembre 2003 relatif à la prévention du risque chimique et modifiant le code du travail :
- Loi n° 91-1414 du 31 décembre 1991 modifiant le Code du Travail et le Code de la Santé Publique en vue de favoriser la prévention des risques professionnels et portant transposition de directives européennes relatives





L.2 RESSOURCES DOCUMENTAIRES

Documents techniques:

- Fiche de sécurité H2 F 13 99 Maladies Professionnelles, Plomb, OPPBTP, janvier 1999;
- Guide à l'usage des professionnels du bâtiment, Peintures au plomb, Aide au choix d'une technique de traitement, OPPBTP, FFB, CEBTP, Éditions OPPBTP 4e trimestre 2001 ;
- Document ED 809 Interventions peintures contenant du plomb, prévention des risques professionnels,
 INRS, avril 2003;
- Norme AFNOR NF X 46-030 «Diagnostic plomb Protocole de réalisation du constat de risque d'exposition au plomb».

Sites Internet:

- Ministère chargé de la santé (textes officiels, précautions à prendre en cas de travaux portant sur des peintures au plomb, obligations des différents acteurs, ...) : http://www.sante.gouv.fr (dossiers thématiques «Plomb» ou «Saturnisme»)
- Ministère chargé du logement : http://www.logement.gouv.fr
- Agence nationale de l'habitat (ANAH) : http://www.anah.fr/ (fiche Peintures au plomb disponible,

ANNEXES

- Compte rendu de la recherche des canalisations en plomb
- Notice d'informations
- Analyse Labo
- Croquis
- Attestation de certification
- Attestation d'assurance

COMPTE RENDU DE LA RECHERCHE DES CANALISATIONS EN PLOMB

Conclusion: Le bien n'est pas situé dans un département assujetti à la recherche de canalisations en plomb.

Localisation des canalisation en plomb

Volume Localisation Mètre linéaire apparent
Néant Néant Néant





ANNEXES

M.1 **NOTICE D'INFORMATIONS**

vous vendez, achetez ou comporte des revêtements contenant du plomb : sachez le plomb dangereux aue est pour la santé.

Deux documents vous informent :

constat de risque d'exposition au plomb peinture contenant du plomb. vous permet de localiser précisément ces revêtements : lisez-le attentivement !

La présente notice d'information résume ce par des poussières contenant du plomb. que vous devez savoir pour éviter l'exposition au nlomb dans ce logement

Les effets du nlomb sur la santé

L'ingestion ou l'inhalation de plomb est Le plomb en feuille contenu dans certains toxique. Elle provoque des effets réversibles (anémie, troubles digestifs) ou irréversibles du système nerveux baisse du quotient intellectuel, etc....). Une fois dans l'organisme, le plomb est stocké, notamment dans les os, d'où il peut être libéré dans le des années ou même des dizaines d'années plus tard. L'intoxication chronique plomb, appelée particulièrement grave chez le jeune enfant. Les femmes en âge de procréer également se protéger car, pendant la les menues réparations qui s'imposent sans médecin grossesse, le plomb peut traverser le placenta et contaminer le fœtus.

Les mesures de prévention en présence de revêtements contenant du plomb

(céruse) ont été couramment utilisées d'autres revêtements depuis, peuvent être sol, les rebords de fenêtres avec dégradées à cause de l'humidité, à la suite choc, par grattage ou à l'occasion de

Les peintures contenant du plomb ne pas de risque tant qu'elles sont en bon état ou contenant du plomb, prenez des précautions : inaccessibles. En revanche. le risaue apparaît gu'elles s'écaillent ou se dégradent. Dans ce cas, votre enfant peut s'intoxiquer :

-s'il porte à la bouche des écailles de

-s'il se trouve dans une pièce contaminée

-s'il reste à proximité de travaux dégageant des noussières contenant du nlomh

papiers peints (posés parfois sur les parties humides des murs) n'est dangereux qu'en cas fragments de papier. Le plomb d'ingestion de balcons et rebords extérieurs de • Ne réalisez jamais vous-même des laminé des dangereux que si l'enfant a accès portant sur des revêtements contenant du plomb fenêtre n'est à ces surfaces, y porte la bouche ou suce ses doigts après les avoir touchées.

saturnisme, est Pour éviter que votre enfant ne s'intoxique :

- attendre :
- Luttez contre l'humidité, qui favorise la dans le sang (plombémie). dégradation des peintures ;
- Des peintures fortement chargées en plomb · Évitez le risque d'accumulation des jusque poussières : ne posez pas de moquette dans vers 1950. Ces peintures, souvent recouvertes les pièces où l'enfant joue, nettoyez souvent le une serpillière humide :

présente En cas de travaux portant sur des revêtements

- Si vous confiez les travaux à une entreprise. remettez-lui une copie du constat du risque d'exposition au plomb, afin qu'elle mette en oeuvre les mesures de prévention adéquates:
- · Tenez les ieunes enfants éloignés du loaement pendant toute la durée des travaux. avant tout retour d'un enfant après travaux. les locaux doivent avoir été parfaitement nettovés :
- Si vous réalisez les travaux vous-même prenez soin d'éviter la dissémination de noussières contaminées dans tout le logement et éventuellement le voisinage

Si vous êtes enceinte

- travalix
- Éloignez-vous de tous travaux portant sur revêtements contenant du nlomh

Si vous craignez qu'il existe un risque pour doivent · Surveillez l'état des peintures et effectuez santé ou celle de votre enfant, parlez-en à votre (généraliste, pédiatre, médecin protection maternelle et infantile, médecin scolaire) qui prescrira, s'il le juge utile, un dosage de plomb

> Des informations sur la prévention du saturnisme peuvent être obtenues auprès des départementales des territoires. régionales de la santé ou des communaux d'hygiène et de santé, ou sur les sites internet des ministères chargés de la santé et du logement





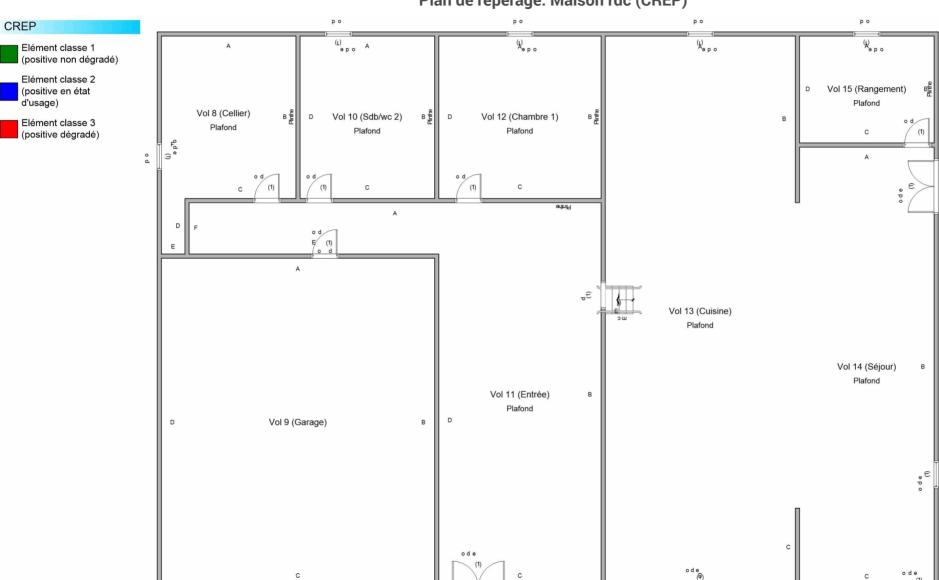








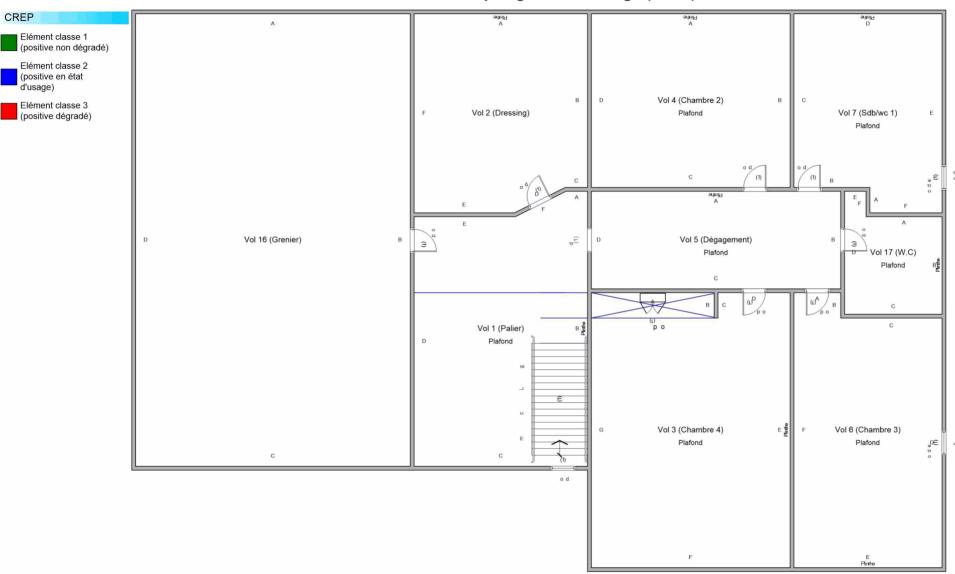
Plan de repérage: Maison rdc (CREP)





78 route des chevaliers 01260 SUTRIEU

Plan de repérage: Maison étage (CREP)





Diagnostic de performance énergétique

Pour les bâtiments à usage principal d'habitation : Consommations réelles (Méthode Facture) 6.2Vente

FICHE SIGNALETIQUE DU DPE

Construction:	07/2028 Date intervention < 1948 Surface habitable commun Réf mandataire : 78 route des cheval	1801I2000218D Logicie Maison individuelle Technic 25/07/2018 Signatu 193,41 m² ZOCOM01 iers 01260 SUTRIEU	cien:	Atlante Xpert V2.0 validé ADEME le 24/04/20 MICHEL Mau Maison	udę
Adresse:	1 Hameau de Cosse	Nom:		ATIONS COMMUNES	
CONSOMMATIONS ANNUELLE					
Obtenues au moyen des facture	es d'énergie des années 0, -1, -2. Prix de Moyenne annuelle des consommations - Détail par énergie dans l'unité	es énergies indexé au 15/08/2i Consomma énergies f Détail par éne	ntion en Consor inales - énergi	mmation en Frais annuels d'éner ie primaire - en € T ar usage en	•
Chauffage		Betail par en	orgic ct	kWhep	€
Eau chaude sanitaire				0 kWhep	0 €
Refroidissement			kWhef	kWhep	€
Consommation d'énergie pour les usages recensés		k	k Whep	kWhep + Abonneme 261,6	
INDICATEURS ENVIR	ONNEMENTAUX				
Cor	nsommations énergétiques		Emissions de da	z à effet de serre (GES)	

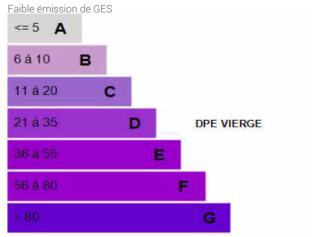
Maison individuelle économe

(en énergie primaire)

Pour les usages recensés

Consommation Réel: kWhep/m².an





(en énergie primaire)

Pour les usages recensés

Estimation des émissions : kgéqCO2/m².an

Forte émission de GES



51 à 90

91 à 150

151 à 230

231 à 330

331 à 450

Maison individuelle énergivore

> 450

DPE VIERGE



DESCRIPTIF DU LOGEMENT ET DE SES EQUIPEMENTS

	Enveloppe
Mur n°1	Murs en pierre de taille et moellons (granit, gneiss, porphyres, pierres calcaires, grès, meulières, schistes, pierres volcaniques) avec remplissage tout venant - Isolé avec année de construction - ITI
Mur n°2	Cloison de platre - Isolé avec année de construction - ITE
Mur n°3	Murs en pierre de taille et moellons (granit, gneiss, porphyres, pierres calcaires, grès, meulières, schistes, pierres volcaniques) avec remplissage tout venant - Isolé avec année de construction - ITI
Mur n°4	Murs en pierre de taille et moellons (granit, gneiss, porphyres, pierres calcaires, grès, meulières, schistes, pierres volcaniques) avec remplissage tout venant - Isolé avec année de construction - ITI
Plancher bas n°1	Dalle béton - Etat d'isolation inconnu
Plancher haut n°1	- Plafond bois sous solives bois - Etat d'isolation inconnu - Type de combles : Chauffé
Plancher haut n°2	- Plafond bois sur solive bois - Etat d'isolation inconnu - Type de combles : Perdus
Plancher haut n°3	- Combles aménagés sous rampants - Isolé avec année de construction - ITI - Type de combles : Rampant lourd
Paroi vitrée n°4	Porte fenêtres battantes avec sous bassement - Double vitrage vertical - Bois - Epaisseur de la lame d'air : 16 mm
Paroi vitrée n°2	Fenêtres battantes - Double vitrage vertical - Bois - Epaisseur de la lame d'air : 16 mm
Paroi vitrée n°5	Porte fenêtres coulissante - Double vitrage vertical - Bois - Epaisseur de la lame d'air : 20 mm
Paroi vitrée n°3	Fenêtres battantes - Double vitrage vertical - Bois - Epaisseur de la lame d'air : 16 mm
Paroi vitrée n°1	Fenêtres battantes - Double vitrage vertical - Bois - Epaisseur de la lame d'air : 16 mm
Paroi vitrée n°6	Fenêtres battantes - Double vitrage vertical - Bois - Epaisseur de la lame d'air : 16 mm
Paroi vitrée n°9	Fenêtres battantes - Double vitrage vertical - Bois - Epaisseur de la lame d'air : 16 mm
Paroi vitrée n°8	Fenêtres battantes - Double vitrage horizontal - Bois - Epaisseur de la lame d'air : 16 mm
Paroi vitrée n°7	Fenêtres battantes - Double vitrage horizontal - Bois - Epaisseur de la lame d'air : 16 mm
Porte n°3	Porte bois avec double vitrage
Porte n°1	Porte opaque pleine bois
Porte n°2	Porte opaque pleine bois
	Système
Ventilation	Ventilation mécanique auto réglable « après 1982 »
Installation n°1	Installation de chauffage sans solaire - Générateur n°1 - Electricité - Générateur à effet joule - Radiateur électrique NFC - Pas de régulation sur générateur - Régulation terminale - année d'installation : 1948 - pas de veilleuse

DESCRIPTIF DES EQUIPEMENTS UTILISANT DES ENERGIES RENOUVELABLES

Quantité d'énergie d'origine renouvelable : 0 kWhep/m².an (Energie économisée grace au système ENR)

Types d'équipements présents utilisant des énergies renouvelables : Néant



ECS n°1

N'Vert 0 800 400 100

www.ac-environnement.com

Sans ECS solaire - Electricité - Ballon electrique - 300 litres





Pourquoi un diagnostic

- Pour informer le futur locataire ou acheteur
- Pour comparer différents logements entre eux
- Pour inciter à effectuer des travaux d'économie d'énergie contribuer à la réduction des émissions de daz à effet de serre

Usages recensés

Le diagnostic ne relève pas l'ensemble des mais seulement celles nour le d'énergie. nécessaires production d'eau chaude sanitaire et refroidissement du logement. Certaines consommations comme l'éclairage. les procédés industriels OU spécifiques (cuisson. informatique. etc) ne sont nas des comptabilisées dans l'étiquette d'énergie et climat des bâtiments de La chaleur conventionnelle movenne retenue est de 10 local expertisé.

Constitution de l'étiquette énergie

La consommation d'énergie indiquée sur l'étiquette énergie est le Energies renouvelables

Energie finale ou énergie primaire

finale L'énergie est l'énergie utilisez chez aue VOUS VOUS (daz Pour électricité fioul domestique. hois. aue VOUS disposiez de etc). les et ces énergies. il aura fallu les extraire. les distribuer. les stocker. et dénenser d'énergie celle produire. donc plus aue VALIS utilisez en bout de course.

consommations. L'énergie primaire est le total de toutes ces énergies consommées

chauffage la Variation des prix de l'énergie et des conventions de calcul

Le calcul des consommations et des frais d'énergie fait intervenir valeurs aui varient sensiblement dans le temps. La mention "prix l'énergie en date du..." indique la date de l'arrêté en vigueur au moment de l'établissement du diagnostic

Flle refléte les prix movens des énergies que l'Observatoire de l'Energie constate au niveau national.

CONSEILS POUR UNE BONNE UTILISATION DE L'ENERGIE

En complément de l'amélioration de son logement (voir page suivante), il existe une multitude de mesures non coûteuses ou très peu coûteuses permettant d'économiser de l'énergie et de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Ces mesures concernent le chauffage, l'eau chaude sanitaire et le confort d'été.

Chauffage

- Régulez La régulation et programmez vise à maintenir température une valeur constante, réglez thermostat programmation, elle permet de faire varier température de consigne en fonction besoins loccupation des et logement. recommande ainsi de chauffage couper le l'inoccupation pièces lorsque besoins confort sont des les de ou limités. Toutefois, assurer pour une remontée rapide en température d'un contrôle de la température réduite l'on dispose que rèale 3 à 4 degrés inférieurs la température généralement quelques à courtes. confort pour les absences Lorsque l'absence est prolongée température "horsgel" fixée de 8°C. conseille une environs aux programmateur assure automatiquement cette tâche
- Réduisez le chauffage d'un degré, vous 5à 10 % ď de économiserez énergie
- * Éteignez le chauffage quand les fenêtres sont ouvertes
- Fermez les volets et/ou tirez les rideaux dans chaque nièce pendant la nuit.
- Ne placez pas de meubles devant les émetteurs chaleur (radiateurs, convecteurs...), cela nuit à la bonne diffusion de la chaleur

Eau chaude sanitaire

- Arrêtez le chauffe-eau pendant les périodes d'inoccupation (départs en congés,...) pour limiter les pertes inutiles.
- * Préférez les mitigeurs thermostatiques aux mélangeurs

Aération

Si votre logement fonctionne en ventilation naturelle :

Une bonne aération permet de renouveler l'air intérieur et d'éviter dégradation du bâti par l'humidité

- * Ne bouchez pas les entrées d'air, sinon vous pourriez mettre votre danger. Si elles gênent, faites appel en vous professionnel. Si votre logement fonctionne avec une VMC:
- * Aérez périodiquement le logement.

Confort d'été

- Utilisez les stores les limiter et volets les apports solaires pour dans la maison le jour.
- Ouvrez les fenêtres la en créant un courant d'air. nuit nour rafraîchir

Autres usages

Eclairage:

- Ontez consommation (fluocompactes pour des lamnes basse fluorescentes).
- Évitez les lamnes aui consomment beaucoup tron d'énergie. comme les lampes à incandescence ou les lampes halogènes.
- Nettovez lamnes les luminaires (abat-jour vasques...) : les et noussiéreux. ils peuvent iusau'à 40 % de leur efficacité perdre lumineuse

Bureautique / audiovisuel :

Éteianez ou débranchez appareils ne fonctionnant les quelques heures par jour (téléviseurs. magnétoscopes....). Fn mode veille. ils consomment inutilement et augmentent votre électricité.







RECOMMANDATIONS POUR L'AMELIORATION ENERGETIQUE ET L'ENTRETIEN

Sont présentées dans le tableau suivant quelques mesures visant à réduire vos consommations d'énergie

Examinez les, elles peuvent vous apporter des bénéfices.

Mesure d'amélioration

Mise en place d'une VMC à entrée et extraction d'air hygroréglables de type hygro B Crédit d'impôt : cf loi de finance de l'année en cours Mettre des volets bois aux fenetres Crédit d'impôt : cf loi de finance de l'année en cours

COMMENTAIRES

Commentaire n°1

L'année de construction, d'installation de Chauffage et D'Ecs ont été estimés (car aucune information ne nous a été communiquée)

Commentaire n°2

Absence des consommations de chauffage (factures non fournies) . Dpe sans étiquette.

Les travaux sont à réaliser par un professionnel qualifié.

Pour aller plus loin, il existe des points info-énergie : http://www.ademe.fr/particuliers/PIE/liste_eie.asp

INDICATEURS ENVIRONNEMENTAUX

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par BUREAU VERITAS CERTIFICATION 60 av Gle

Certification n° 28755366 Délivré le 27/06/2016

N° du contrat d'assurance QBE Insurance 031 0004725 (validité début:01/01/2018 - fin:31/12/2018)







Etat de l'installation intérieure d'électricité

La présente mission consiste suivant l'arrêté du 28 septembre 2017, à établir un état de l'installation électrique, en vue d'évaluer les risques pouvant porter atteinte à la sécurité des personnes. (Application des articles L.134-7, R134-10 et R134-11 du code de la construction et de l'habitation). En référence à la norme NFC 16-600. En aucun cas, il ne s'agit d'un contrôle de conformité de l'installation vis-à-vis de la règlementation en vigueur.

Α

DÉSIGNATION ET DESCRIPTION DU LOCAL D'HABITATION ET DE SES DÉPENDANCES

Localisation du local d'habitation et de ses dépendances

Commune: 01260 SUTRIEU Adresse: 78 route des chevaliers

Bâtiment:

Numéro d'étage: 2

Références cadastrales : NC

Numéro(s) de lot(s) le cas échéant : NC

Désignation et situation du lot de (co)propriété

Type d'immeuble : Maison

Périmètre de repérage : Maison T7

Année de construction : Avant 1948 Année de l'installation : Non communiqué

Distributeur d'électricité : NC

Parties du bien non visitées et justification (le cas échéant) :

В	

IDENTIFICATION DU DONNEUR D'ORDRE

Nom et prénom : Mme

Propriétaire de l'immeuble :

Adresse: 1 Hameau de Cossenod 01260 SUTRIEU

С

IDENTIFICATION DE L'OPÉRATEUR

Nom et prénom : MICHEL Maude

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par ICERT CERTIFICATION Parc Edonia Bat G rue de la Terre Victoria 35760 ST GREGOIRE le 27/10/2014 jusqu'au 26/10/2019.

(Certification de compétence CPDI 3192)

Nom et raison sociale de l'entreprise : AC Environnement

Adresse de l'entreprise : 64 Rue Clément Ader - CS 70064 42153 RIORGES

Numéro de SIRET: 441 355 914 00298

Désignation de la compagnie d'assurance : QBE Insurance Numéro de police et date de validité : 031 0004725 31/12/2018







D RAPPEL DES LIMITES DU CHAMP DE RÉALISATION DE L'ÉTAT DE L'INSTALLATION INTÉRIEURE D'ÉLECTRICITÉ

L'état de l'installation intérieure d'éléctricité porte sur l'ensemble de l'installation intérieure d'électricité à basse tension des locaux à usage d'habitation située en aval de l'appareil général de commande et de protection de cette installation. Il ne concerne pas les matériels d'utilisation amovibles, ni les circuits internes des matériels d'utilisation fixes, destinés à être reliés à l'installation électrique fixe, ni les installations de production d'énergie électrique du générateur jusqu'au point d'injection au réseau public de distribution d'énergie ou au point de raccordement à l'installation intérieure, ni les circuits de téléphonie, de télévision, de réseau informatique, de vidéophonie, de centrale d'alarme, etc. lorsqu'ils sont alimentés sous une tension ≤ 50 V en courant alternatif et 120 V en courant continu.

L'intervention de l'opérateur réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité ne porte que sur les constituants visibles, visitables, de l'installation au moment du diagnostic. Elle s'effectue sans le démontage de l'installation électrique (hormis le démontage des capots des tableaux électriques lorsque cela est possible) ni destruction des isolants des câbles.

Des éléments dangereux de l'installation intérieure d'électricité peuvent ne pas être repérés, notamment :

- les parties de l'installation électrique non visibles (incorporées dans le gros œuvre ou le second œuvre ou masquées par du mobilier) ou nécessitant un démontage ou une détérioration pour pouvoir y accéder (boîtes de connexion, conduits, plinthes, goulottes, huisseries, éléments chauffants incorporés dans la maçonnerie, luminaires des piscines plus particulièrement);
- les parties non visibles ou non accessibles des tableaux électriques après démontage de leur capot ;
- inadéquation entre le courant assigné (calibre) des dispositifs de protection contre les surintensités et la section des conducteurs sur toute la longueur des circuits.;

Е		CLUSION RELATIVE A L'EVALUATION DES RISQUE POUVANT PORTER ATTEINTE A LA JRITÉ DES PERSONNES
	L'instal	lation intérieure d'électricité ne comporte aucune anomalie.
\checkmark	L'instal	lation intérieure d'électricité comporte une ou des anomalies.
And	malies a	vérées selon les domaines suivants :
\checkmark	1.	Appareil général de commande et de protection et son accessibilité
\checkmark	2.	Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation / Prise de terre et installation de mise à la terre.
	3.	Dispositif de protection contre les surintensités adapté à la section des conducteurs, sur chaque circuit.
	4.	La liaison équipotentielle et installation électrique adaptées aux conditions particulières des locaux contenant une douche ou une baignoire.
	5.	Matériels électriques présentant des risques de contacts directs avec des éléments sous tension - Protection mécanique des conducteurs
$\overline{\checkmark}$	6.	Matériels électriques vétustes, inadaptés à l'usage
Inst	allations	particulières :
	P1/P2	Appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis la partie privative
	P3	Piscine privée, ou bassin de fontaine
Info	rmations	s complémentaires:
	IC	Socles de prise de courant, dispositif à courant différentiel résiduel à haute sensibilité





Domaines	Libellé et localisations des anomalies	Reférence	Libellé des mesures compensatoires
Domaines	Libelle et localisations des anomalies	Hererence	correctement mises en oeuvre
1.	Le dispositif assurant la COUPURE D'URGENCE est placé dans une armoire, un tableau, un placard ou une gaine dont la porte est fermée à l'aide d'une clé ou d'un outil. Logette extérieur non démontable		
1.	Il n'existe pas de dispositif assurant la COUPURE D'URGENCE à l'origine de l' (ou de chaque) installation électrique. A L'extérieur du logement		
1.	Le dispositif assurant la COUPURE D'URGENCE n'est pas situé à l'intérieur du logement ou dans un emplacement accessible directement depuis le logement .		
2.	Au moins un dispositif de protection différentielle ne fonctionne pas pour son seuil de déclenchement. L'installation ou une ou plusieurs parties de celle-ci n' étai(en)t pas alimentée(s) en électricité le jour de la visite.		
2.	Au moins un socle de prise de courant comporte une broche de terre non relié e à la terre. <i>dressing</i>		
4.	Local contenant une baignoire ou une douche : l'installation électrique ne répond pas aux prescriptions particulières appliquées à ce local (adéquation entre l'emplacement où est installé le MATERIEL ELECTRIQUE et les caractéristiques de ce dernier – respect des règles de protection contre les chocs électriques liées aux zones).		
5.	L'installation électrique comporte au moins une CONNEXION avec une partie active nue sous tension accessible. chambre 2		
5.	L'ENVELOPPE d'au moins un matériel est manquante ou détériorée. prise sdb et cuisine, absence de cache sur les prises et interrupteurs de l'entrée,dressing et cuisine		
6.	Au moins un CONDUCTEUR isolé n'est pas placé sur toute sa longueur dans un conduit, une goulotte, une plinthe ou une huisserie, en matière isolante ou métallique, jusqu'à sa pénétration dans le MATERIEL ELECTRIQUE qu'il alimente. cellier		
6.	L'installation comporte au moins un MATERIEL ELECTRIQUE inadapté à l'usage. <i>Luminaire extérieur</i>		





Domaines	Libellé des informations
IC	Une partie seulement de l'installation électrique est protégée par au moins un dispositif différentiel à haute sensibilité <= 30 mA.
IC	L'ensemble des socles de prise de courant est de type à obturateur.
IC	L'ensemble des socles de prise de courant possède un puits de 15 mm.

F AVERTISSEMENT PARTICULIER

Points de contrôle n'ayant pu être vérifiés :

Domaines	Points de contrôle	Commentaire
1.	Le dispositif assurant la COUPURE D'URGENCE ne permet pas de couper l'ensemble de l'installation électrique.	L'installation ou une ou plusieurs parties de celle-ci n'étai(en)t pas alimentée(s) en électricité le jour de la visite.
2.	La manoeuvre du bouton test du (des) dispositif(s) de protection différentielle n'entraîne pas (son) leur déclenchement.	L'installation ou une ou plusieurs parties de celle-ci n'étai(en)t pas alimentée(s) en électricité le jour de la visite.
2.	La valeur de la résistance de la PRISE DE TERRE n'est pas adaptée au courant différentiel résiduel (sensibilité) du ou des dispositifs différentiels protégeant l'ensemble de l'installation électrique.	L'installation ou une ou plusieurs parties de celle-ci n'étai(en)t pas alimentée(s) en électricité le jour de la visite.
2.	La CONNEXION à la LIAISON EQUIPOTENTIELLE principale d'au moins une CANALISATION métallique de gaz, d'eau, de chauffage cent ral de conditionnement d'air, ou d'un élément CONDUCTEUR de la structure porteuse du bâtiment n'est pas assurée (résistance de continuité > 2 ohms).	non vérifiable intégralement tableau du dressing non démontable
2.	La section du CONDUCTEUR de la LIAISON EQUIPOTENTIELLE principale est insuffisante.	non visible
2.	Au moins une CONNEXION visible du CONDUCTEUR de la LIAISON EQUIPOTENTIELLE principale sur les ELEMENTS CONDUCTEURS n'assure pas un contact sûr et durable.	non visible
2.	Il n'existe pas de CONDUCTEUR PRINCIPAL DE PROTECTION.	non vérifiable intégralement tableau du dressing non démontable
2.	La section du CONDUCTEUR PRINCIPAL DE PROTECTION est insuffisante.	
2.	Les éléments constituant le CONDUCTEUR PRINCIPAL DE PROTECTION ne sont pas appropriés (utilisation de CANALISATIONs métalliques de liquides, de gaz, ou de conditionnement d'air).	non vérifiable intégralement tableau du dressing non démontable
2.	La valeur mesurée de la résistance de continuité du CONDUCTEUR PRINCIPAL DE PROTECTION, entre la borne ou barrette principale de terre et son point de CONNEXION au niveau de la barrette de terre du TABLEAU DE REPARTITION, est > 2 ohms.	non vérifiable intégralement tableau du dressing non démontable
2.	Au moins un CIRCUIT (n'alimentant pas des socles de prises de courant) n'est pas relié à la terre.	Des luminaires sont en place sur les circuits d' éclairage il est donc impossible de vérifier sans démontage si ils sont reliés à la terre
2.	Au moins un élément conducteur tel que CANALISATIONs métalliques de liquides, de gaz ou de conditionnement d'air est utilisé comme CONDUCTEUR DE PROTECTION.	non vérifiable intégralement tableau du dressing non démontable
2.	La section du CONDUCTEUR DE PROTECTION, d'au moins un CIRCUIT est insuffisante.	non vérifiable intégralement tableau du dressing non démontable







2.	Alors que des socles de prise de courant ou des CIRCUITs de L'installation ou une ou plusieurs parties de l'installation ne sont pas reliés à la terre (B.3.3.6 a1), a2 et celle-ci n'étai(en)t pas alimentée(s) en électricité a3), la MESURE COMPENSATOIRE suivante est le jour de la visite. correctement mise en oeuvre :: protection du (des) CIRCUIT (s) concerné (s) ou de l'ensemble de l'installation électrique par au moins un dispositif différentiel à haute sensibilité <= 30 mA.
2.	Alors que des socles de prise de courant ou des CIRCUITs de l'installation ou une ou plusieurs parties de l'installation ne sont pas reliés à la terre (B.3.3.6 a1), a2 et celle-ci n'étai(en)t pas alimentée(s) en électricité a3), la MESURE COMPENSATOIRE suivante est le jour de la visite. correctement mise en oeuvre :: protection du (des) CIRCUIT (s) concerné (s) ou de l'ensemble de l'installation électrique par au moins un dispositif différentiel à haute sensibilité <= 30 mA.
3.	Plusieurs CIRCUITs disposent d'un CONDUCTEUR NEUTRE non vérifiable intégralement tableau du dressing commun dont les CONDUCTEURs ne sont pas correctement non démontable protégés contre les surintensités.
3.	Le courant assigné (calibre) de la protection contre les non vérifiable intégralement tableau du dressing surcharges et courts-circuits d'au moins un CIRCUIT n'est pas adapté à la section des CONDUCTEURs correspondants.
3.	La section des CONDUCTEURs de la CANALISATION non vérifiable intégralement tableau du dressing d'alimentation d'au moins un tableau n'est pas en adéquation avec le courant assigné du dispositif de protection placé immédiatement en amont ou avec le courant de réglage du DISJONCTEUR de branchement placé immédiatement en amont .
3.	A l'intérieur du tableau, la section d'au moins un conducteur non vérifiable intégralement tableau du dressing alimentant les dispositifs de protection n'est pas adaptée au courant de réglage du disjoncteur de branchement.
4.	Locaux contenant une baignoire ou une douche : la section non visible de la partie visible du CONDUCTEUR de LIAISON EQUIPOTENTIELLE supplémentaire est insuffisante.
4.	Locaux contenant une baignoire ou une douche : au moins une CONNEXION du CONDUCTEUR de LIAISON EQUIPOTENTIELLE supplémentaire, à un élément conducteur et/ou une MASSE et/ou une broche de terre d'un socle de prise de courant n'assure un contact sûr et durable .
IC	L'ensemble de l'installation électrique est protégé par au 30 mA en tête de circuit non vérifiable moins un dispositif différentiel à haute sensibilité <= 30 mA.

G CONCLUSION RELATIVE À L'ÉVALUATION DES RISQUES RELEVANT DU DEVOIR DE CONSEIL DE PROFESSIONNEL

Il est conseillé de faire réaliser, dans les meilleurs délais et par un installeur électricien qualifié, les travaux permettant de lever au moins les anomalies relevées.

Certains points de contrôles n'ont pu être effectués. De ce fait la responsabilité du propriétaire reste pleinement engagée en cas d'accident ou d'incident ayant pour origine une défaillance de toute ou partie de l'installation n'ayant pu être contrôlée.



Н

EXPLICATIONS DÉTAILLÉES RELATIVES AUX RISQUES ENCOURUS

Objectif des dispositions et risques encourus

Appareil général de commande et de protection: Cet appareil, accessible à l'intérieur du logement, permet d'interrompre, en cas d'urgence, en un lieu unique, connu et accessible, la totalité de la fourniture de l'alimentation électrique. Son absence, son inaccessibilité ou un appareil inadapté ne permet pas d'assurer cette fonction de coupure en cas de danger (risque d'électrisation, voire d'électrocution), d'incendie ou d'intervention sur l'installation électrique.

Protection différentielle à l'origine de l'installation : Ce dispositif permet de protéger les personnes contre les risques de choc électrique lors d'un défaut d'isolement sur un matériel électrique. Son absence ou son mauvais fonctionnement peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

Prise de terre et installation de mise à la terre: Ces éléments permettent, lors d'un défaut d'isolement sur un matériel électrique, de dévier à la terre le courant de défaut dangereux qui en résulte. L'absence de ces éléments ou leur inexistence partielle peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

Protection contre les surintensités: Les disjoncteurs divisionnaires ou coupe-circuits à cartouche fusible, à l'origine de chaque circuit, permettent de protéger les conducteurs et câbles électriques contre les échauffements anormaux dus aux surcharges ou courts-circuits. L'absence de ces dispositifs de protection ou leur calibre trop élevé peut être à l'origine d'incendies.

Liaison équipotentielle dans les locaux contenant une baignoire ou une douche : Elle permet d'éviter, lors d'un défaut, que le corps humain ne soit traversé par un courant électrique dangereux. Son absence privilégie, en cas de défaut, l'écoulement du courant électrique par le corps humain, ce qui peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

Règles liées aux zones dans les locaux contenant une baignoire ou une douche : Les règles de mise en œuvre de l'installation électrique à l'intérieur de tels locaux permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé. Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

Matériels électriques présentant des risques de contact direct : Les matériels électriques dont des parties nues sous tension sont accessibles (matériels électriques anciens, fils électriques dénudés, bornes de connexion non placées dans une boîte équipée d'un couvercle, matériels électriques cassés...) présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.

Matériels électriques vétustes ou inadaptés à l'usage: Ces matériels électriques, lorsqu'ils sont trop anciens, n'assurent pas une protection satisfaisante contre l'accès aux parties nues sous tension ou ne possèdent plus un niveau d'isolement suffisant. Lorsqu'ils ne sont pas adaptés à l'usage que l'on veut en faire, ils deviennent très dangereux lors de leur utilisation. Dans les deux cas, ces matériels présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.

Appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis les parties privatives: Lorsque l'installation électrique issue de la partie privative n'est pas mise en œuvre correctement, le contact d'une personne avec la masse d'un matériel électrique en défaut ou une partie active sous tension peut être la cause d'électrisation, voire d'électrocution.

Piscine privée ou bassin de fontaine: Les règles de mise en œuvre de l'installation électrique et des équipements associés à la piscine ou au bassin de fontaine permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé. Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

Informations complémentaires:

Objectif des dispositions et risques encourus

Dispositif(s) différentiel(s) à haute sensibilité protégeant l'ensemble de l'installation électrique: L'objectif est d'assurer rapidement la coupure du courant de l'installation électrique ou du circuit concerné, dès l'apparition d'un courant de défaut même de faible valeur. C'est le cas notamment lors de la défaillance occasionnelle (telle que l'usure normale ou anormale des matériels, l'imprudence ou le défaut d'entretien, la rupture du conducteur de mise à la terre d'un matériel électrique) des mesures classiques de protection contre les risques d'électrisation, voire d'électrocution.

Socles de prise de courant de type à obturateurs : Socles de prise de courant de type à obturateurs : l'objectif est d'éviter l'introduction, en particulier par un enfant, d'un objet dans une alvéole d'un socle de prise de courant sous tension pouvant entraîner des brûlures graves et/ ou l'électrisation, voire l'électrocution.

Socles de prise de courant de type à puits: La présence d'un puits au niveau d'un socle de prise de courant évite le risque d'électrisation, voire d'électrocution, au moment de l'introduction des fiche mâles non isolées d'un cordon d'alimentation.



Le présent diagnostic est valable pour une durée de 3 ans en cas de vente. Date de visite et d'établissement de l'état :

Visite effectuée à : SUTRIEU

Le: 25/07/2018

Signature de l'opérateur :

Cachet de l'entreprise :

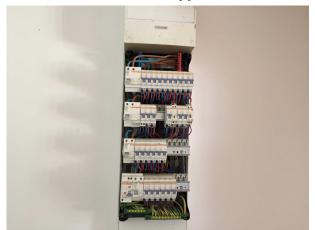
SARL AC ENVIRONNEMENT

64 Rue Clément Ader 42153 RIORGES Tél. 08 00 40 01 00 - Fax 08 25 80 09 54 Siren 441355914



Reportage photographique





AGCP Extérieur dans une logette



tableau du dressing non démontable



Il n'existe pas de dispositif assurant la COUPURE D'URGENCE à l'origine de l' (ou de chaque) installation électrique.

IMG_0809[1]



Le dispositif assurant la COUPURE D'URGENCE est placé dans une armoire, un tableau, un placard ou une gaine dont la porte est fermée à l'aide d'une clé ou d'un outil.









Au moins un socle de prise de courant comporte une broche de terre non relié e à la terre.

IMG_0805[1]



Local contenant une baignoire ou une douche : l'installation électrique ne répond pas aux prescriptions particulières appliquées à ce local (adéquation entre l'emplacement où est installé le MATERIEL ELECTRIQUE et les caractéristiques de ce dernier – respect des règles de protection contre les chocs électriques liées aux zones).

IMG_0799[1]



L'ENVELOPPE d'au moins un matériel est manquante ou détériorée.







IMG_0795[1]



L'installation électrique comporte au moins une CONNEXION avec une partie active nue sous tension accessible.

IMG_0806[1]



 $\underline{ \text{L'installation comporte au moins un MATERIEL ELECTRIQUE inadapt\'e à l'usage}.$

IMG_0797[1]



<u>Au moins un CONDUCTEUR isolé n'est pas placé sur toute sa longueur dans un conduit, une goulotte, une plinthe ou une huisserie, en matière isolante ou métallique, jusqu'à sa pénétration dans le MATERIEL ELECTRIQUE qu'il alimente.</u>





IMG_0802[1]





01260 SUTRIEU



ANNEXE: DOCUMENTS



- Diagnostic d'accessibilité Handicapés Pose de détecteurs avertisseurs autonomes de fumée Tests d'étanchéité à l'air suivant le référentiel Qualibat

Ainsi que toute activité accessoire non aggravante directe

Et à l'exclusion de tout diagnostic :

- Relatif à une étude concernant la pollution des sols
- Relatif à la détection de légionnelle effectuée dans des établissements de soins, des maisons de retraite, des établissements scolaires et parascolaires.

LES GARANTIES SONT ACCORDEES A CONCURRENCE DES MONTANTS DE GARANTIES SUIVANTS :

L'engagement de l'Assureur ne peut dépasser, tous dommages confondus au titre de l'ensemble des garar Responsabilité Civile 6 000 000 euros pour l'ensemble de l'Année d'assurance

NTITULE GARANTIES	MONTANT DE GARANTIE
RC EXPLOITATION	
Tous dommages confondus	6,000,000 € par Année d'assurance
Dont 1. Dommages corporels	6,000,000 € par <i>Sinistre</i>
1.1 Dont recours en faute inexcusable	1,000,000 € par Année d'assurance
Dommages matériels et immatériels consécutifs	750,000 € par Sinistre
3. Vol par préposés	15 000 € par Sinistre
Dommages immatériels non consécutifs	150,000 € par Sinistre
5. Atteintes à l'environnement	400,000 € par Année d'assurance
RC PROFESSIONNELLE	
Tous dommages confondus	1 500,000 € par Année d'assurance

La présente attestation n'implique qu'une présomption de garantie à la charge de l'Assureur et ne saurait l'engager en dehors des termes et limites précisés dans les clauses et conditions du contrat auquel elle se

Fait à Lyon le 19 Décembre 2017

Page 2/2

Assurance 2/2



Cour Défense – Tour A 110, Esplanade du Général de Geulle 92931 La Défense Cedes Tél : 01 80 04 33 00 Fax : 01 80 04 34 90

ATTESTATION D'ASSURANCE DE RESPONSABILITE CIVILE

AC ENVIRONNEMENT 64 rue Clément Ader - 42153 RIORGES Unités techniques : Amiante - Riorges Accréditation N* 1-6001 rév 1 valable jusqu'au 31/08/2019

- ouscrit auprès de notre compagnie ; un contrat d'assurance de RC Professionnelle / RC Exploitation sous le n° 031 0004725 à effet du 01/12/2014
- période de validité de la présente attestation : du 01/01/2018 au 31/12/2018

ntrat garantit les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant lui incomber du fait de ses és professionnelles suivantes ;

- Prélèvements d'eau, d'air et de matériaux Analyse de prélèvements d'eau, d'air et de matériaux Disapostics immobiliers règlementés ou pon règle

ORF

- tic des déchets issus de la démolition des bâtiments

Entreprise regis par le Code des Assumances pour les contrats souscrits ou selectée en France - RCS Nameure B 414 108 001 Suége socia. (CEE insurance (Entreprè) Limitée - Pintatione Flace, 10 Femiliarie Nove, London ECNA HO - Roysman-Chia (GEE insurance (Durse) Limitée de commère de GEE Entreprise Operations, chiltie note de GEE Insurance Geroup (GEE est une entreprise rejes par le Financial Conduct Authority et le Financial Regulation Authority du Roysman Uni Insurance Construction (See Authority et le Financial Regulation Authority du Roysman Uni Insurance Construction (See Authority et le Financial Regulation Authority du Roysman Uni Insurance Construction (See Authority et le Financial Regulation Authority du Roysman Uni Insurance Construction (See Authority et le Financial Regulation Authority du Roysman Uni Insurance Construction (See Authority et le Financial Regulation Authority du Roysman Uni Insurance Construction (See Authority et le Financial Regulation Authority du Roysman (See Authority du Roys

Assurance 1/2



○N° Vert 0 800 400 100 www.ac-environnement.com

01260 SUTRIEU



ANNEXE: DOCUMENTS



Attestation sur l'honneur



BUREAU VERITAS CERTIFICATION 60 av Gle De Gaulle 92046 PARIS LA DEFENSE - 28755366





ANNEXE: DOCUMENTS



ICERT CERTIFICATION Parc Edonia Bat G rue de la Terre Victoria 35760 ST GREGOIRE - CPDI 3192



BUREAU VERITAS CERTIFICATION 60 av Gle De Gaulle 92046 PARIS LA DEFENSE - 28755366





ANNEXE: DOCUMENTS



BUREAU VERITAS CERTIFICATION 60 av Gle De Gaulle 92046 PARIS LA DEFENSE - 28755366

